

**RAPPORT
ANNUEL**

2021

PRODUCTION

Coordination de la rédaction

Luc Doray

Collaboration

Geneviève Robitaille

Révision

Lizon Levesque

Geneviève Robitaille

Traduction

Joanne Gibbs

Photographie

Josée Lecompte

Sylvie Trépanier

Conception graphique

Elisabeth Doyon

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2022

Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2022

ISBN 978-2-925161-05-6 (imprimé)

ISBN 978-2-925161-06-6 (PDF)

Version électronique disponible en ligne : ocpm.qc.ca

English paper version available upon request

English PDF available online



Madame Martine Musau Muele
Présidente du conseil municipal
Ville de Montréal
Montréal (Québec)

Madame la présidente,

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2021 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidence de l'Office de consultation publique de Montréal,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Isabelle Beaulieu'.

Isabelle Beaulieu
1^{er} mai 2022

Merci!

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2021.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques qui se sont tenues en ligne, pratiquement sans rencontres en présentiel.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'engagement de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leurs opinions et leurs commentaires et formuler des recommandations aux élus.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	8
Mission et mandat	9
Activités	12
Communications	26
Rayonnement	30
Budget	34
 Annexe I	 37
Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2021	
 Annexe II	 58
Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	
 Annexe III	 62
Organisation, pratiques et code de déontologie	
 Annexe IV	 68
Liste des employés et collaborateurs en 2021	

Message de la présidente



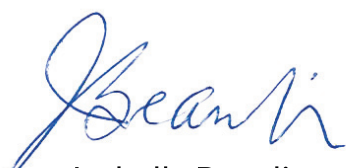
L'année 2021 a été une année de changement et d'adaptation pour l'OCPM. D'abord, ce fut une année de consolidation de ses pratiques de consultation en ligne, pratiquement sans rencontres en présentiel. Consulter en ligne pose des défis et l'Office s'est assuré de susciter la participation en mettant en place des démarches crédibles pour poursuivre son travail, mener ses mandats, et formuler des recommandations aux élus de la Ville.

L'année a aussi été marquée par le départ de madame Dominique Ollivier qui assumait la présidence de l'institution depuis 2014. Le travail de madame Ollivier a été déterminant

dans le développement et le rayonnement de l'Office. Elle a, entre autres, diversifié et multiplié les publics qui participent aux consultations ainsi que les outils permettant de mobiliser les savoirs et l'intelligence citoyenne. Elle a laissé une institution solide qui fêtera fièrement son 20^e anniversaire en 2022.

Forte de ses 20 ans d'expérience, l'OCPM demeure un chef de file dans son domaine et un laboratoire de bonnes pratiques qui inspirent l'ensemble de la démocratie participative municipale québécoise.

La présidente,



Isabelle Beaulieu

Mission et mandant de l'OCPM

La mission

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Le mandat

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, établi depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.

La Charte de la Ville de Montréal définit ainsi le mandat de l'OCPM :

Article 83

- 1°** de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
- 2.1°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 2.2°** de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;
- 3°** de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;
- 4°** de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'OCPM devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :
- > un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
 - > de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
 - > un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
 - > un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal était sanctionné afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008 était sanctionné le projet de loi 22 qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au Plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au Plan engagée par le conseil de la ville.

Le 15 juin 2012 était sanctionné le projet de loi 69 qui, entre autres choses, redéfinit les critères à partir desquels des mandats peuvent être donnés à l'Office en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Le projet de loi remplace, dans le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article, les mots « une université, un collège » par « un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire ». La portée de cette modification est de permettre l'application des dispositions de cet article aux écoles secondaires et primaires.



Le même projet de loi, par son article 25, donne la possibilité à la Ville de modifier, par règlement et sans autre formalité, certaines dispositions du « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique », et ce, malgré l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

Le 16 juin 2017 était sanctionné le projet de loi 122 qui vise principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité. La loi prévoit la possibilité pour une municipalité d'adopter un règlement édictant une politique de participation publique selon certains critères. L'adoption de cette politique rend caduques les dispositions référendaires prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement doit faire l'objet d'une consultation publique. Pour Montréal, la loi apporte des modifications à la Charte de la Ville (article 83) qui prévoit que ledit projet de règlement sur la participation publique doit faire l'objet d'une consultation publique devant l'Office de consultation publique de Montréal. Une autre modification au même article 83 prévoit donner le pouvoir à l'Office de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique.

Le 21 septembre 2017 était sanctionné le projet de loi 121, portant sur le statut de Montréal comme métropole. La loi modifie une disposition de la Charte et fait passer de 25 000 mètres carrés à 15 000 mètres carrés la superficie des projets résidentiels, commerciaux ou industriels pour lesquels l'article 89 de la Charte peut être évoqué et la consultation requise par la Loi peut être confiée à l'Office et être soustraite ainsi du recours référendaire.

Règlement municipal sur le droit d'initiative

Le conseil municipal, lors de sa séance du 22 août 2017, a modifié le règlement sur le droit d'initiative afin de rendre possible le recours à l'Office pour les consultations prévues en arrondissement dans le cadre de l'exercice de ce droit.



Activités

L'action de l'Office de consultation publique de Montréal se fait à la lumière de deux articles de la Charte de la Ville de Montréal, les articles 83 et 89. Il y est prévu que l'Office doit tenir des consultations sur des mandats qui lui sont donnés en fonction de critères stipulés à la Charte. On y mentionne aussi que l'Office doit faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique, notamment auprès des instances de la Ville. La Charte indique également que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les questions de réglementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que les modifications au Plan d'urbanisme et l'examen de Plans ou de politiques se font en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville.

L'Office a encore une fois mené beaucoup de consultations en 2021 malgré le contexte de la pandémie. Ces rencontres ont été faites avec la méthode adaptée à la COVID-19 que nous avons développée en 2020 et qui était présentée dans le rapport annuel de l'an dernier. Nous avons donc poursuivi essentiellement par des consultations virtuelles, y ajoutant cependant des activités présentiels en plein air et des ateliers de réflexion à l'aide de cartes et maquettes, en plus d'ateliers virtuels. Aussi, nous avons continué à rendre

disponible des troussees postales permettant aux citoyens qui n'ont pas un accès facile à Internet de recevoir l'essentiel de la documentation accompagnée d'une enveloppe préaffranchie et d'indications afin qu'ils puissent poser une question ou exprimer une opinion par écrit ou par téléphone. Nous avons également organisé des marches commentées pour la consultation sur le secteur Saint-Ferdinand, dont nous parlerons plus loin, et des visites guidées du site dans le dossier du réaménagement de l'ancien Hôpital Royal Victoria qui sera aussi évoqué dans cette section du rapport.

Pour s'assurer du succès de nos consultations et de la participation du plus grand nombre, l'accent a été mis sur d'importants efforts de mobilisation.

En effet, le confinement/déconfinement partiel et/ou total, l'isolement et l'émergence de la problématique de la santé mentale et du télétravail, l'arrêt des activités ainsi que la fermeture ou la réduction du temps d'ouverture de nombreux organismes communautaires ont eu un impact majeur sur nos processus et activités.

Face à cette situation, l'Office a innové et diversifié ses canaux pour toucher le maximum de citoyens et organisations et les intéresser à nos activités et processus. Plusieurs actions ont été menées : la refonte de l'infolettre, l'organisation d'événements Facebook, le questionnaire de mobilisation par lequel le public était sollicité. Nous avons également eu recours aux sites Internet d'institutions ou d'organismes ainsi qu'aux bottins de ressources disponibles sur Internet pour dresser nos listes de mobilisation.

Par ailleurs, lorsque la situation le permettait, nous avons fait du porte-à-porte pour sensibiliser les citoyens non seulement sur les enjeux de la participation, mais aussi sur l'importance de leur opinion en période de pandémie. À l'occasion, des dépliants étaient distribués dans des lieux publics et des affiches collées dans les parcs et points névralgiques.

En ce qui concerne les activités spécifiques de mobilisation, nous avons resserré nos sollicitations à l'endroit des organisations. À ce sujet, des envois de courriels personnalisés ont été effectués à chaque étape de chaque consultation afin de les appeler à participer. Ceci a été suivi par des appels téléphoniques systématiques et des suivis individualisés. Lorsque nécessaire, nous avons eu recours aux têtes de réseaux dans le milieu communautaire en fonction des enjeux, territoires et dossiers. À plusieurs reprises, plusieurs groupes et organisations ont accepté de relayer nos publications et autres messages de mobilisation sur leur page Facebook. Dans le cas où des organisations étaient dans l'impossibilité de retourner nos appels ou courriels, nous avons eu recours aux réseaux sociaux (Facebook et Messenger) pour les solliciter.

Pour ce qui est des consultations publiques elles-mêmes, trois dossiers initiés en 2020 ont connu leur conclusion dans les premiers mois de 2021 par la publication des rapports de consultation.





Îlot Sainte-Catherine Ouest

Le premier, dès la fin du mois d'août, portait sur un projet dans le secteur du Village Shaughnessy situé dans l'arrondissement de Ville-Marie. La consultation publique avait pour objet des modifications au Plan d'urbanisme visant les hauteurs et les densités permises dans l'arrondissement. Ces modifications avaient deux objets. D'un côté, une augmentation de la hauteur de construction permise au 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest pour permettre la construction d'un immeuble de 14 et 15 étages destiné à la location de 200 logements et à des locaux commerciaux en rez-de-chaussée. La seconde modification proposait de réduire la densité et la hauteur permise dans le secteur avoisinant le Village Shaughnessy pour assurer la conservation du bâti ancien dominant dans le secteur visé.

Le mandat confié à l'OCPM a été voté par le conseil municipal le 24 février 2020, quelques semaines avant le déclenchement de la pandémie de la COVID-19. Cette situation a obligé l'Office à suspendre ses activités et à modifier son calendrier de consultation. Les activités de consultation qui devaient se tenir en mars ont finalement été réalisées à partir du mois d'août, dans un contexte essentiellement virtuel. Cette façon de faire a porté fruit puisque la participation des citoyens, groupes et entreprises a été au rendez-vous. La commission a reçu quelque 19 mémoires, a entendu sept présentations lors de l'audition des opinions et reçu 52 opinions en ligne. Les séances virtuelles ont permis à plusieurs citoyennes et citoyens de s'exprimer et ont été visionnées plus de 1 400 fois.

La commission a déposé son rapport le 26 janvier 2021 et constate que la consultation publique a mis en lumière la difficulté de mener de front deux objets de modification au Plan d'urbanisme. L'intention de l'arrondissement d'amener une certaine cohérence en proposant un abaissement des hauteurs et densités dans le secteur pour protéger le patrimoine bâti, tout en suggérant une augmentation de celles-ci pour un projet immobilier particulier, a été mal comprise.

Plusieurs intervenants ont plutôt souligné l'incohérence dans l'intention de l'arrondissement. Certains y ont vu un marchandage : acceptation du projet Îlot Sainte-Catherine Ouest en échange d'un abaissement des limites de hauteurs et densités dans le Village Shaughnessy.

La commission a recommandé d'autoriser la construction du projet immobilier Îlot Sainte-Catherine Ouest. La réalisation du projet immobilier contribuera à consolider un segment déstructuré de la rue Sainte-Catherine, à améliorer l'artère commerciale et l'expérience piétonne. La consultation publique portant sur le changement des limites de hauteur et densité du secteur à l'étude a été moins conséquente. La commission se préoccupe de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine. C'est pour cela qu'elle aimerait voir un travail plus rigoureux de diagnostic de cette problématique, telle qu'elle se dessine dans ce secteur, et un arrimage plus clair avec les solutions utilisées pour y faire face.

Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs

Le deuxième était l'examen du Programme particulier d'urbanisme, le PPU des Faubourgs, dans l'est de l'arrondissement de Ville-Marie. Ce PPU résultait de la consultation d'amont que l'Office a menée l'an dernier sur ce même territoire. Celui faisant l'objet de la consultation s'étend de la rue Saint-Hubert à l'ouest à la rue Fullum à l'est, et de la rue Sherbrooke au nord jusqu'au fleuve. Il y a là des secteurs déjà très densément bâtis, mais aussi des secteurs à redévelopper comme celui de l'usine Molson/Coors, le site de Radio-Canada, ou celui de la porte Sainte-Marie.

L'arrondissement propose une vision intégrée au milieu visant à consolider le territoire, pérenniser l'identité sociale, patrimoniale et architecturale du quartier, et favoriser un milieu de vie agréable, durable et respectueux de l'environnement. Le PPU vise à décroquer le territoire des faubourgs en rétablissant les liens avec le fleuve et les quartiers adjacents, dont le Vieux-Montréal et l'est du centre-ville, et procéder à des interventions majeures sur le domaine public, particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration des conditions d'insertion des accès du pont Jacques-Cartier.

Le potentiel immobilier des secteurs à requalifier est estimé à quelque 7 500 nouvelles unités résidentielles. Les usages économiques sont susceptibles d'entraîner la création de 15 000 emplois.

La consultation s'est déroulée d'août à novembre 2020. Étant donné le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'OCPM a mis en place une démarche de consultation adaptée en plusieurs phases afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes de s'informer et de donner leur avis sur les orientations et les stratégies d'intervention proposées par l'arrondissement. Ces orientations concernent :

- Les milieux de vie : mixité sociale, diversité d'usages et de services, préservation d'une part de logements et locaux abordables, des conditions propices à la vie communautaire;
- La trame urbaine et la mobilité : amélioration des conditions de transport actif et collectif, conciliation avec un trafic routier important;
- Le cadre bâti et la forme urbaine : préservation et mise en valeur du patrimoine bâti;
- L'environnement : réseaux et aménagements résilients;
- Mise en œuvre : étapes de réalisation, interventions de la Ville, outils réglementaires, gouvernance et suivi.

Plus de 3900 participations ont été recensées au long de cette période, la commission ayant reçu environ 140 opinions écrites et 780 réponses au questionnaire en ligne. Le rapport a été rendu public le 4 mars 2021.

Les participants ont fait valoir leur souhait de faire de ce territoire un milieu de vie complet, diversifié et de qualité. Cela comprend la consolidation du tissu urbain, la mise en valeur du patrimoine et la création d'équipements et d'espaces publics de qualité. La majorité des intervenants demande des logements salubres et abordables, même s'il n'y a pas de consensus quant aux limites de hauteurs.

Compte tenu des nombreux commentaires et propositions, la commission a émis 42 recommandations afin de perfectionner le PPU. Plusieurs d'entre elles ont trait à l'amélioration de l'offre de logements sociaux, communautaires et abordables. Quant à la mobilité, les recommandations visent à apaiser la circulation, à créer des conditions sécuritaires et donner la priorité aux piétons et aux cyclistes, ainsi qu'à améliorer la gestion du stationnement.

En ce qui concerne le cadre bâti, la préservation du patrimoine est un enjeu prioritaire selon la commission qui préconise la clarification de l'approche réglementaire et la limitation des hauteurs au sud du territoire. La préservation de l'environnement est au cœur des préoccupations de la commission, qui s'est aussi penchée sur des sujets comme le développement économique et la gouvernance. Pour chacun de ces thèmes, elle prône une meilleure concertation entre les parties prenantes et le pouvoir public.



École et équipements collectifs dans Griffintown

La troisième consultation portait sur des modifications réglementaires dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Entre les mois d'octobre 2020 et mars 2021, l'OCPM a tenu une consultation sur des modifications réglementaires dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Celles-ci visaient à autoriser la construction d'une école de niveaux préscolaire et primaire en combinaison avec un immeuble de logement social, formant ainsi un projet mixte, de même que l'implantation d'un pavillon dans le parc du Bassin-à-Bois en complément à une patinoire réfrigérée. La contrainte spatiale occasionnée par l'adjonction d'une école au bâtiment résidentiel initialement prévu ont amené le promoteur Bâtir son Quartier et l'arrondissement du Sud-Ouest à proposer une imbrication des deux bâtiments par le biais d'une propriété superficielle.

Par ailleurs, ces projets étant localisés dans le secteur des Bassins du Nouveau Havre (Griffintown), encadré par un règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, une disposition consistait à retirer l'obligation d'inclure du stationnement pour tout projet résidentiel dans l'ensemble du secteur. Le promoteur et l'arrondissement ont annoncé leur intention de n'inclure aucun stationnement pour les résidents du bâtiment résidentiel et pour l'école.

La consultation a été réalisée entièrement en ligne. Les séances virtuelles d'information et de questions et réponses ont généré plus de 1 300 visionnements en direct ou en différé. Près d'une centaine de personnes ont posé des questions ou présenté leur opinion.

Tant pour l'école que pour le pavillon, les propositions formulées par les participants visaient à concevoir des lieux accueillants et animés, propres à contribuer au bien-être de tous les résidents du quartier sur les plans physique et relationnel.

La commission a constaté les attentes élevées des participants envers le projet d'école, et leur lien avec plusieurs défis identifiés dans le quartier Griffintown. Malgré un nombre de classes réduit, il a été demandé que la cour principale de l'école offre des espaces de verdure, d'activité physique et de rencontre pour les familles, et que l'établissement prête ses locaux hors des heures de classe pour la tenue d'activités communautaires. Notant la concordance de ces demandes avec les nouvelles orientations du MEES, la commission a recommandé d'exploiter le parc du Bassin-à-Gravier attenant en créant un parc-école, et que l'arrondissement et le CSSDM mettent à profit une entente scolaire municipale sur l'utilisation des équipements de l'école par la communauté. Quant à l'imbrication des bâtiments, la commission a recommandé qu'elle s'exprime de manière audacieuse tant par l'architecture que les aménagements.

La proposition en matière de stationnement est la seule à ne pas avoir rencontré l'adhésion des intervenants. Une majorité d'entre eux se sont inquiétés de l'impact du projet mixte sur la recherche de stationnement dans le secteur, jugée ardue,



et sur le recrutement du personnel par la future école. La commission a recommandé d'intégrer au projet résidentiel un stationnement intérieur accessible au personnel de l'école, et de surseoir à la modification réglementaire relative au stationnement, tant que l'offre de commerces abordables et de services, le verdissement, la qualité des parcours de mobilité active et l'offre de transport collectif du quartier n'exerceraient pas un véritable contrepois à l'usage d'un véhicule privé.

Enfin, les participants ont vu d'un très bon œil le fait d'aménager un pavillon dans le parc du Bassin-à-Bois en tenant compte de la saison hivernale. Les propositions formulées avaient pour but de renforcer la vocation du pavillon en tant que lieu de rassemblement, à maximiser la canopée et à sécuriser les parcours vers le parc, ce que la commission a appuyé par des recommandations.

En 2021, l'Office a entrepris et complété les quatre dossiers de consultation suivants.



Campus de la montagne de l'Université de Montréal

Un mandat a été donné en décembre 2020 à l'OCPM afin de réaliser une consultation publique sur le cadre réglementaire encadrant le projet de Plan directeur d'aménagement (PDA) du campus de la montagne de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal. L'université souhaitait adopter un nouveau Plan directeur afin de remplacer celui en vigueur datant de 1995.

Ce projet visait, entre autres, à énoncer la vision de l'université pour le développement du campus, les principes d'aménagement qui y seront appliqués et à encadrer le potentiel d'agrandissement de plusieurs pavillons. Étant situé dans les limites du site patrimonial du Mont-Royal, le projet de Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne devait faire l'objet d'une planification concertée qui avait pour but de concilier les besoins en développement des institutions situées sur la montagne, avec la protection et la mise en valeur des attributs patrimoniaux de celle-ci. Cette planification s'est traduite, dans les faits, par l'adoption de deux règlements qui, jumelés à l'entente de collaboration, constitueraient le nouveau cadre réglementaire du site.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'ensemble des activités se sont déroulées de manière virtuelle. Le lancement de la consultation a eu lieu le 10 février avec la diffusion des présentations vidéo du projet de Plan directeur d'aménagement par l'Université de Montréal et du cadre réglementaire l'accompagnant par la Ville de Montréal. Par la suite, la séance de questions et de réponses comprenant une tribune téléphonique a été diffusée en direct le 24 février. Pendant cette séance, les représentants de la Ville de Montréal ainsi que de l'université ont répondu à des questions citoyennes posées à l'avance ou en direct par téléphone. Les vidéos des séances sont, par la suite, restées disponibles pour le visionnement en différé. Ensuite, la période des opinions

s'est poursuivie jusqu'au 5 avril. Les participants avaient la possibilité de déposer leur opinion en ligne, de les envoyer par la poste ou de répondre à des questions ouvertes thématiques sur le site web ou via le formulaire de la trousse postale. Les activités de consultation se sont conclues avec la tenue de deux séances virtuelles d'audition des opinions les 23 et 24 mars.

La commission a reçu une quarantaine de questions de la part d'une vingtaine de personnes lors de l'étape d'information, en plus des 743 réponses au questionnaire d'introduction. La commission a également reçu 59 opinions dont 11 ont fait l'objet d'une présentation devant les commissaires. Il y a eu près de 1 700 visionnements des vidéos de la consultation pour un total de près de 2 500 participations.

Selon la commission, ce projet reflète bien les enjeux auxquels l'université est confrontée aujourd'hui, à savoir le patrimoine, le développement durable et la reconnaissance autochtone. Il prend aussi en considération un déficit d'espace à long terme au regard des enjeux démographiques et de compétitivité, mais aussi des contraintes de mise aux normes des bâtiments, ainsi que de la préservation du patrimoine naturel, paysager et bâti du mont Royal. C'est avec ces réalités en tête que la commission, sous réserve de quelques ajustements en matière de préservation du patrimoine naturel et de développement durable, ainsi que de la réalisation d'études complémentaires sur certains potentiels d'agrandissement, recommande l'adoption des deux règlements qui vont permettre la réalisation du PDA. Elle fait également une vingtaine de recommandations supplémentaires pour renforcer certains éléments, assurer une cohérence avec les grandes orientations de la Ville en matière de protection du mont Royal, préciser l'approche de reconnaissance autochtone et favoriser une plus grande perméabilité entre le campus universitaire et son milieu d'insertion, tant sur le plan des aménagements physiques que de ses relations avec les communautés avoisinantes.

Développement du secteur Louvain Est

Entre le mandat reçu en janvier 2021 et la remise du rapport au mois d'août suivant, deux autres projets de règlement ont fait l'objet d'une consultation publique : l'un, autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le terrain délimité par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est, l'avenue Christophe-Colomb et l'emprise de la voie ferrée du CN dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville; l'autre, afin d'entériner ces modifications dans le Plan d'urbanisme de la Ville.

Le projet Louvain Est, s'appuyant sur ces règlements, vise à requalifier une ancienne cour de service municipal en un écoquartier comprenant entre 800 et 1 000 logements abordables, 7 000 m² d'espaces publics, un pôle alimentaire, un pôle civique et communautaire, et un pôle institutionnel comprenant une école, un CPE et une bibliothèque tiers-lieu. Les divers pôles joueraient un rôle de laboratoire en matière de mutualisation des ressources et des équipements, d'occupation transitoire des espaces et de gouvernance partagée. La planification du site est assurée par le Bureau de projet partagé (BPP), une instance tripartite regroupant la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville et la Table de concertation Solidarité Achuntsic. Diverses activités de concertation tenues avant et après la création du BPP ont permis d'intégrer les avis du public à la proposition d'aménagement. Tout en indiquant que d'autres options de gouvernance pourraient être étudiées, le BPP a émis l'idée de confier la gestion du futur quartier à une fiducie foncière d'utilité sociale.

Le projet Louvain Est a reçu un accueil enthousiaste d'une majorité de participants, qui apprécient son côté novateur sur le plan écologique, et son caractère inclusif en réponse aux importants besoins de logement social et abordable à Montréal et dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville. Le travail de concertation accompli en amont et le fait d'impliquer des citoyens dans le processus de planification

ont aussi été salués. La mutualisation a été perçue comme une excellente façon de viabiliser les projets d'habitation et d'équipements collectifs, et la fiducie foncière d'utilité sociale, comme le moyen à privilégier pour mettre le site à l'abri de la spéculation et éviter que son développement se fasse de façon morcelée.

Certains éléments du projet ont été plus difficiles à accepter tant pour les groupes que pour les citoyens. Ce sont les hauteurs et la densité d'habitation, qui tranchent par rapport à celles du secteur d'insertion, la part de stationnement prévue sur le site, jugée insuffisante, et l'impact que le projet Louvain Est pourrait avoir sur la circulation et la disponibilité du stationnement dans le secteur. Pour beaucoup de riverains s'ajoutait la trop grande proportion de logement social sur le site risquant, selon eux, de nuire à la mixité socio-économique du projet, voire de provoquer la formation d'un ghetto avec le HLM voisin.

Tout en étant sensible aux appréhensions de la population avoisinante et consciente qu'il existe peu de modèles d'écoquartiers à Montréal sur lesquels s'appuyer, la commission a recommandé l'adoption des modifications réglementaires permettant la réalisation du projet. La trentaine de recommandations qu'elle formule visent à favoriser l'atteinte des objectifs énoncés par le BPP, en particulier ceux de créer un quartier inclusif et durable dont l'évolution s'appuie sur la démocratie participative, de stimuler le transfert modal au profit des transports actifs, et de faciliter l'intégration du futur quartier dans son secteur, notamment sur le plan commercial.

La consultation s'est déroulée de manière virtuelle. Plus de 1 400 personnes en ont visionné les différentes étapes, et environ 150 questions nous ont été acheminées. La commission a reçu 172 opinions orales ou écrites, et pris en considération les réponses des quelque 700 répondants au questionnaire en ligne.





Projet immobilier La Baie

En février 2021, l'OCPM a été mandaté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour tenir une consultation publique sur le Projet immobilier La Baie. Situé au 585, rue Sainte-Catherine Ouest, le site du magasin La Baie est délimité par la rue Sainte-Catherine Ouest, l'avenue Union, le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Aylmer.

Le projet vise la démolition du dernier agrandissement de La Baie, en bordure du boulevard De Maisonneuve, pour permettre la construction d'une tour de 25 étages destinée à accueillir des espaces de bureau. Le projet présente une hauteur de 120 mètres et un coefficient d'occupation du sol (COS) de 10,4, ce qui déroge à la hauteur et à la densité maximales établies aussi bien par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) que par le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, lesquels limitent le COS à 9 et la hauteur maximale à 65 m.

Le projet déroge également à d'autres dispositions comme l'usage bureau au rez-de-chaussée sur le boulevard De Maisonneuve, l'ouverture d'un café-terrasse, des règles de stationnement et nombre de quais de chargement. D'après la Ville, l'ajout de plus de 60 000 m² de superficie à un bâtiment commercial est le signe d'un centre-ville attractif et la réalisation du projet contribue à la conservation et à la mise en valeur du bâtiment d'origine.

Une séance d'information s'est tenue le 14 avril, suivie d'une séance de questions et réponses le 28 avril avec les représentants de l'arrondissement et des promoteurs. Les activités de consultation se sont conclues avec la tenue de

deux séances d'audition des opinions, les 18 et 19 mai 2021. Elles ont été l'occasion pour tous ceux et celles qui le désiraient de présenter devant la commission leur opinion. Plus de 1 500 participations ont été enregistrées, la commission ayant reçu 37 opinions écrites, dont quatre ont fait l'objet de présentations, et 87 réponses au questionnaire en ligne. Le rapport a été rendu public le 20 juillet 2021.

Les avis sur le projet sont assez partagés. Certains estiment que les limites de hauteur sont déjà trop importantes au centre-ville, alors que d'autres considèrent que le projet s'intègre bien au cadre bâti environnant. Il en va de même pour l'intégration architecturale aux bâtiments historiques. Alors que pour les uns il y a un équilibre entre la conservation du patrimoine et la modernité de la tour, pour les autres, les nouvelles portions sont en contraste et écrasent les anciennes parties.

La commission recommande alors à l'arrondissement de ne pas accorder la dérogation permettant une hauteur de 120 mètres afin d'éviter l'effet canyon le long du boulevard De Maisonneuve, de préserver les vues vers et depuis le mont Royal, de garder la prépondérance de la flèche de la cathédrale Christ Church, adjacente au site, et de s'harmoniser avec les lots voisins dont la hauteur maximale permise est de 80 mètres. Le maintien de la densité est également préconisé par la commission, qui recommande à la Ville d'accorder toutes les autres dérogations demandées. La commission porte une attention toute particulière au patrimoine et prône l'adoption d'un principe de précaution avant tout travail de réaménagement de l'intérieur de l'édifice afin de préserver et mettre en valeur des éléments d'intérêt.

D'autres dossiers, entrepris en 2021, connaîtront leur conclusion en 2022.





L'aménagement du secteur Saint-Ferdinand

Le 28 avril 2021, l'OCPM a été mandaté pour tenir une consultation en amont sur le secteur Saint-Ferdinand. L'arrondissement du Sud-Ouest souhaitait mener une réflexion collective sur l'avenir de ce secteur du quartier Saint-Henri, d'une superficie d'environ 54 720 m², délimité par les rues Notre-Dame Ouest, Saint-Ferdinand, Saint-Ambroise et la voie ferrée du Canadien National (CN). Il est occupé par de grandes propriétés offrant un potentiel de développement ou de consolidation à des fins résidentielles ou d'emploi.

Cette consultation visait à énoncer des lignes directrices de développement et d'aménagement qui devront encadrer l'élaboration de projets immobiliers sur ce site.

Au 257, rue Saint-Ferdinand, on trouve un terrain d'environ 23 000 m², en grande partie vacant, majoritairement situé à l'arrière des propriétés résidentielles et qui se déploie jusqu'au parc Louis-Cyr et l'emprise ferroviaire du Canadien National (CN). Certaines parties sont occupées par des activités commerciales ou par l'entreposage extérieur. Selon l'arrondissement, cette propriété présente un fort potentiel de développement à des fins résidentielles et est visée par un droit de préemption aux fins de logement social.

Un terrain occupé par des activités commerciales et industrielles est situé au 4035, rue Saint-Ambroise, à l'angle de la rue Saint-Ferdinand. Sur la propriété d'une superficie d'environ 16 770 m², on trouve des espaces d'entreposage récemment transformés en lofts commerciaux accueillant des activités variées ainsi que de grands stationnements de surface. Ce terrain présente un potentiel de consolidation à des fins d'emploi et, dans une moindre mesure, résidentielles. Le cas échéant, le réaménagement de la rue Louis-Cyr est envisageable.

Un magasin de commerce en gros et d'entreposage (Aubut distribution) est situé au 3975, rue Saint-Ambroise, à

l'angle de l'emprise ferroviaire. La superficie de la propriété est d'environ 4 100 m² et on y retrouve également un stationnement de surface sur la cour avant. Aucune intention de redéveloppement n'est prévue à court terme.

Le parc Louis-Cyr, d'une superficie de 11 885 m², accueille toutes sortes d'activités de sport et de loisirs, y compris des jeux d'eau. À l'arrière du site, un espace est réservé à un parc à chiens.

Dans la perspective d'une consultation en amont sur le secteur Saint-Ferdinand, l'arrondissement du Sud-Ouest souhaitait atteindre trois objectifs :

1. Définir ensemble la vision de développement du secteur;
2. Assurer l'acceptabilité sociale de ce développement;
3. Réaliser un développement exemplaire inscrit dans la transition écologique.

Le premier objectif, celui d'une vision de développement du secteur, consiste à définir l'image globale de celui-ci à partir des attentes et besoins de la population. Le deuxième objectif est de définir les conditions d'acceptabilité de développements potentiels. Enfin, le dernier objectif concerne la transition écologique et renvoie plus précisément aux trois piliers du développement durable (économie, société et environnement) afin de s'assurer que les développements potentiels s'y inscrivent.

Les intervenants émettent des opinions diverses et multiples concernant la vision de développement et l'avenir du secteur Saint-Ferdinand. Particulièrement, les participants des activités contributives citoyennes font état de leur souhait de mixité sociale et de mixité d'usage. La mixité sociale fait référence à une vocation résidentielle du secteur offrant bon nombre de logements sociaux et abordables. La mixité d'usage concerne la cohabitation entre les diverses fonctions

du territoire : résidentiel, commercial, industriel léger et équipements publics. Aussi, un grand nombre de propositions suggèrent une vocation axée sur l'espace public, sous la forme de parc ou d'espace vert.

La consultation s'est déroulée durant la pandémie de la COVID-19, dans une phase de déconfinement pour le Québec et la région métropolitaine de Montréal. En tenant compte de l'évolution des consignes sanitaires en vigueur, l'OCPM a mis en place une démarche alliant à la fois des activités virtuelles et des activités en présentiel.

Une étape de communication et de mobilisation comprenait le lancement de la page web de la consultation sur le site Internet de l'OCPM, l'annonce de la consultation sur les divers réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram), l'envoi des infolettres aux personnes et groupes abonnés, ainsi que la distribution d'environ 7 800 dépliants aux alentours du secteur Saint-Ferdinand.

Sur la page de la consultation, on pouvait retrouver toute la documentation déposée par l'arrondissement du Sud-Ouest. Outre cette documentation, l'OCPM a rendu disponibles sur la page web de la consultation des documents et des liens utiles pour appuyer les groupes et personnes dans leur réflexion.

Par la suite, la commission a tenu des rencontres avec différentes parties prenantes. Ces rencontres ont fait l'objet de synthèses.

Une séance d'information virtuelle a eu lieu le 9 juin 2021. L'OCPM y a présenté sa démarche ainsi qu'une vidéo explicative produite par l'arrondissement du Sud-Ouest où sont décrits les enjeux et les objets de cette consultation d'amont. La séance a aussi été l'occasion de présenter les prochaines étapes de la démarche de consultation.

Des ateliers créatifs ont été organisés le mercredi 16 juin ainsi que le jeudi 17 juin. Ces rencontres étaient ouvertes à tous sur inscription. Les ateliers avaient lieu sur la plateforme Zoom, et se sont déroulés en trois temps. D'abord, l'OCPM rappelait l'objectif de la consultation et présentait les grandes lignes du territoire visé. Ensuite, des groupes de 4 à 5 personnes furent créés aléatoirement et étaient accompagnés d'une facilitatrice de l'OCPM. Un outil de création développé par l'OCPM sur la plateforme jamboard, permettait aux participants de faire des propositions d'aménagements sur un tableau blanc. Enfin, une plénière réunissant l'ensemble des participants et les commissaires clôturait l'activité, permettant d'échanger sur les propositions faites sur les tableaux blancs. Ces deux ateliers ont fait l'objet d'un compte rendu disponible sur le site de l'OCPM.

Entre le 29 juin et le 18 août 2021, la commission a aussi tenu, sur invitation, des tables rondes sur diverses thématiques touchant le secteur Saint-Ferdinand. Ces tables rondes ont fait l'objet de comptes rendus également disponibles sur le site de l'OCPM.

Deux activités en présentiel ont pu être tenues durant l'été 2021 en respectant les consignes sanitaires en vigueur à ce moment. Les ateliers qui se sont tenus le 18 juillet et le 18 août 2021 avaient pour but de solliciter l'opinion de la population sur la vision d'avenir du secteur Saint-Ferdinand. Les ateliers créatifs ont eu lieu dans le parc Louis-Cyr, au cœur du secteur, et étaient ouverts à tous.

Durant la même activité, sur inscription, l'OCPM proposait à la population de participer à une marche exploratoire sur le thème de l'histoire du secteur et de son quartier immédiat. La marche était organisée par la Société d'histoire de Saint-Henri et permettait de découvrir les points d'intérêts du secteur.

Au total, 33 personnes ont participé aux activités du 18 juillet pour un total de 7 tables d'ateliers; pour la journée du 18 août, 28 personnes ont pris part à l'exercice, totalisant 12 tables d'ateliers.

La population avait du 9 au 21 juin 2021 pour faire parvenir des questions à l'intention de l'arrondissement du Sud-Ouest par le biais d'un formulaire en ligne ou d'une boîte vocale. Quatre personnes ont déposé un total de neuf questions qui ont été acheminées par écrit aux représentantes de l'arrondissement du Sud-Ouest. Les réponses obtenues sont disponibles sur le site de l'OCPM.

Le 1^{er} septembre, l'OCPM a tenu virtuellement une soirée consacrée à la synthèse des contributions citoyennes recueillies depuis la séance d'information du 9 juin.

La commission a poursuivi sa réflexion et terminé la rédaction du rapport qui a été transmis le 10 janvier 2022.





Campus MIL Montréal

L'OCPM a tenu une consultation publique sur un projet de modification du règlement 06-069 adopté en vertu de l'article 89 de la Charte. Ce règlement encadre le développement du site MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont. Les modifications règlementaires visaient trois objets. D'abord, la construction d'une école primaire le long de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, sur un terrain de forme particulière, ce qui nécessite que l'école puisse utiliser une partie du parc de quartier adjacent comme cour d'école durant les heures de classe. En contrepartie, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys propose d'ouvrir certains de leurs locaux à la communauté en dehors des heures de classe. Le deuxième objet porte sur l'augmentation des densités permises sur l'un des lots de l'Université de Montréal, où serait construit un Centre d'innovation en intelligence numérique. Enfin, les modifications règlementaires proposent le retrait du secteur Atlantic du territoire d'application du règlement 06-069, dans le but de le soumettre à la réglementation de l'arrondissement d'Outremont.

Dans le contexte de la pandémie, l'ensemble des activités se sont déroulées de façon virtuelle. En premier lieu, la séance d'information a été webdiffusée le 2 septembre et est demeurée disponible sur différentes plateformes. Par la suite, la séance de questions et réponses s'est tenue en mode virtuel le 16 septembre. Lors de cette séance, les représentants de la Ville de Montréal, de l'arrondissement d'Outremont, de l'Université de Montréal et du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys ont répondu à des questions citoyennes posées à l'avance ou en direct par téléphone. À cette étape, l'Office a reçu une centaine de questions écrites d'une trentaine de personnes, ainsi qu'un appel lors de la tribune téléphonique en direct. Ensuite, l'étape des opinions s'est poursuivie jusqu'au 24 octobre. La commission a reçu 20 mémoires écrits, dont deux ont fait l'objet d'une présentation lors de la séance d'audition des opinions le 19 octobre, auxquels s'ajoutent trois présentations orales sans dépôt de mémoire. Par ailleurs, un total de 60 opinions ont été déposées en ligne. Il y a eu plus de 613 visionnements des séances (information, questions et réponses et audition des opinions). L'analyse et la rédaction du rapport de la consultation se concluront en 2022.

Réaménagement du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria

Un mandat a été donné en juin 2021 à l'OCPM afin de réaliser une consultation publique sur la requalification du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial.

Le gouvernement du Québec désire redévelopper le site laissé en grande partie vacant par le regroupement des activités du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) sur le site Glen en 2015.

Le projet de Plan directeur d'aménagement soumis à la consultation comprend notamment une vision pour l'ensemble du site ainsi que des orientations et des objectifs concernant le cadre bâti, le paysage, la mobilité et les infrastructures. La description du concept du projet de l'Université McGill, le nouveau Vic, est également comprise dans la planification d'ensemble. Étant situé dans les limites du site patrimonial du Mont-Royal, le projet de Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria qui fait l'objet d'une planification concertée entre la Ville, la Société québécoise d'infrastructures (SQI), le ministère de la Culture et des Communications et l'Université McGill, a mené à la rédaction de deux projets de règlement et d'une entente de collaboration.

Le premier projet de règlement porte sur la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria. Le deuxième projet de règlement propose de modifier l'affectation du sol ainsi que plusieurs cartes (limites de hauteur, taux d'implantation, propriétés visées, milieux naturels et espaces verts protégés) du Plan d'urbanisme et de son document complémentaire.



Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'ensemble des activités se sont déroulées de manière virtuelle. Le lancement de la consultation a eu lieu le 8 septembre avec la diffusion des présentations vidéo du projet de Plan directeur d'aménagement par La Société québécoise des infrastructures (SQI), du projet le Nouveau Vic par l'Université McGill et du cadre réglementaire par l'arrondissement de Ville-Marie. Par la suite, la séance de questions et de réponses comprenant une tribune téléphonique a été diffusée en direct le 23 septembre. Lors de cette séance, les représentants de la Ville de Montréal, de la SQI ainsi que de l'université ont répondu à des questions citoyennes posées à l'avance ou en direct par téléphone. Les vidéos des séances sont, par la suite, restées disponibles pour le visionnement en différé. Ensuite, la période des opinions s'est poursuivie jusqu'au 21 novembre. Les participants avaient la possibilité de déposer leur opinion en ligne, de les envoyer par la poste ou de répondre à des questions ouvertes thématiques sur le site web ou via le formulaire de la trousse postale. Les activités de consultation se sont conclues avec la tenue de six séances virtuelles d'audition des opinions les 10, 11, 12, 15, 19 et 22 novembre. Des visites guidées ainsi qu'une visite virtuelle ont été organisées afin de faire découvrir le site aux participants qui le désiraient.

En plus des réponses au questionnaire d'introduction, la commission a reçu 43 questions provenant de 21 personnes. 203 opinions ont été acheminées à la commission, dont 32 ont fait l'objet d'une présentation devant les commissaires. Il y a eu près de 1 504 visionnements des vidéos de la consultation pour un total d'environ 2 397. L'analyse des opinions reçues ainsi que la rédaction du rapport sont en cours.





Deux mandats ont été aussi donnés à l'Office en 2021, mais n'ont pas donné lieu à des activités pendant l'année. Le premier est une consultation devant porter sur le Projet de ville, vaste document qui se veut un ensemble de propositions que la Ville veut tester et soumettre aux Montréalais et Montréalaises en vue d'un Plan d'urbanisme et de mobilité qui se donne pour horizon l'an 2050. Son adoption est prévue en 2023.

Le deuxième mandat porte sur l'examen d'un programme particulier d'urbanisme, un PPU, pour le secteur de Lachine-Est. Cette modification réglementaire fait suite à la consultation publique d'abord réalisée par l'Office pour ce secteur en 2019.

Pour compléter ce tour d'horizon, deux dossiers de consultation dont on ne connaît pas le moment de leur conclusion.

Le plus ancien est un mandat en suspens depuis 2013 et qui porte sur la tenue d'une consultation sur le rapport du comité interministériel sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers universitaires des universités de Montréal (CHUM) et McGill (CUSM). En l'absence du document devant faire l'objet de la consultation, aucune action n'a été réalisée relativement à ce mandat. Ce mandat avait été donné à l'Office par le comité exécutif de la Ville.

Également, un mandat reçu en 2019 n'a pas fait l'objet d'activités de consultation ni en 2020 ni en 2021. Il s'agit d'un projet de modification du règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte portant sur une partie du site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants. La modification

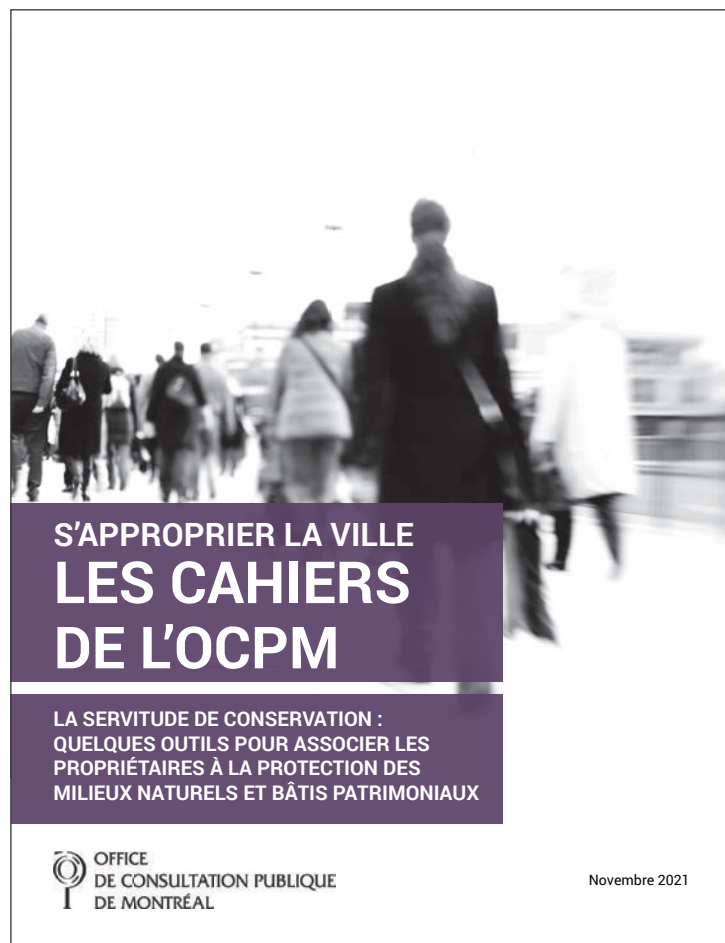
proposée touche la tour 6 du projet immobilier en cours sur ce site. L'Office n'a pas reçu de la Ville la documentation lui permettant de tenir cette consultation avant le 31 août, rendant impossible sa tenue avant la fin de 2021, compte tenu de la période électorale et de la vacance à la présidence de l'Office.

Finalement, le soutien donné par l'Office au Centre d'histoire de Montréal dans une démarche de nouveau positionnement a été suspendu en 2020 dans le contexte de la pandémie. Rappelons que ce soutien fait suite à un mandat d'accompagnement donné à l'OCPM par le comité exécutif. En novembre, il a été convenu avec les responsables du Centre, qui se désigne maintenant sous le nom de Mémoire des Montréalais, que notre mandat était terminé. Le rapport d'étape produit le 16 août 2019 devient donc le rapport final qui a été transmis à la mairesse et à la présidente du comité exécutif le 25 novembre 2021.

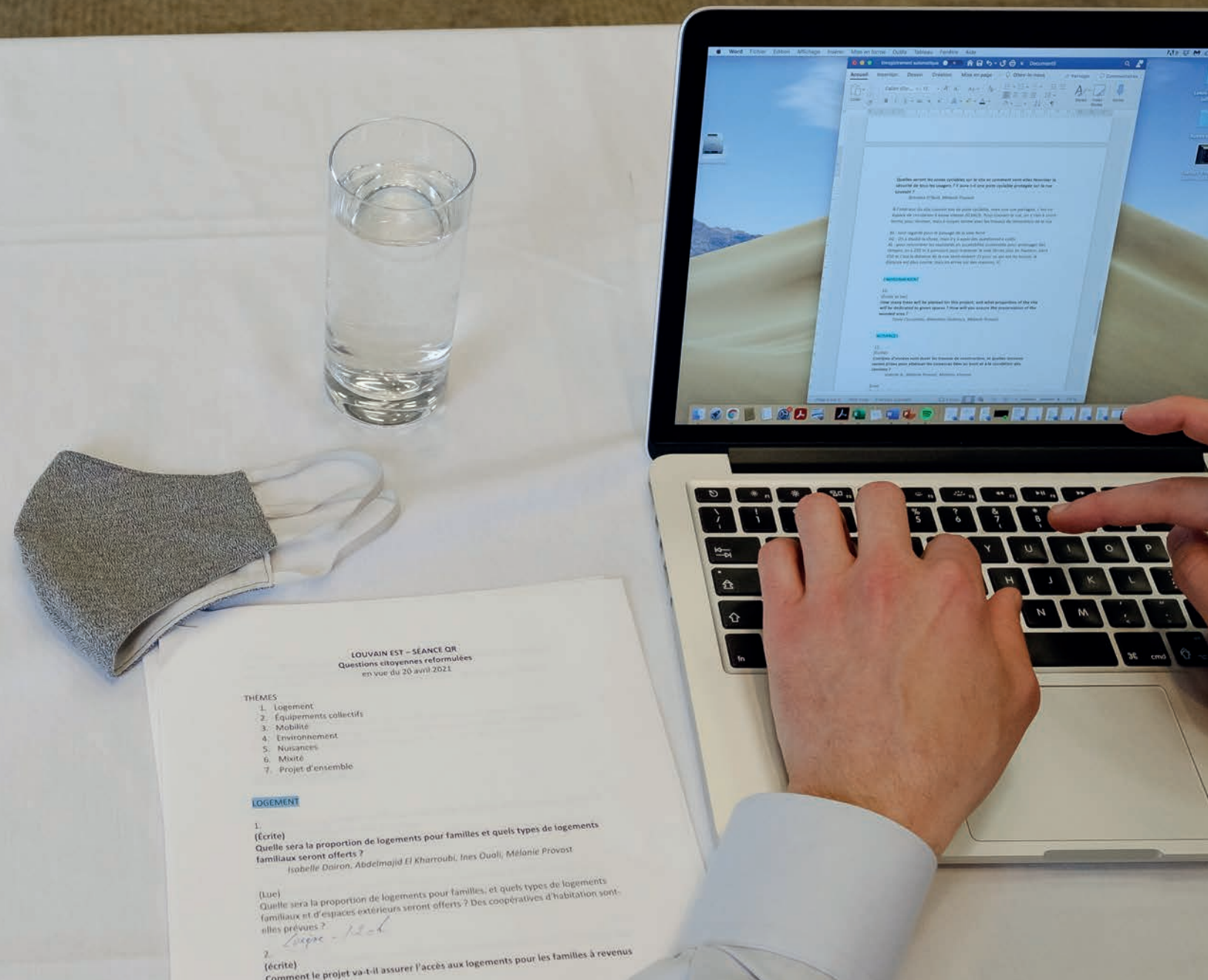
Au total cette année, nous cumulons donc plus de 16 879 participations à l'une ou l'autre des activités de l'Office, soit en étant présents lors des activités d'animation extérieures ou de visites guidées, soit en posant des questions, déposant des mémoires ou en participant au moyen des outils numériques dont l'Office a fait usage.

Nous avons terminé l'année en publiant un nouveau Cahier de l'Office, « La servitude de conservation : quelques outils pour associer les propriétaires à la protection des milieux naturels et bâtis patrimoniaux ». Ce nouveau guide sur le potentiel des servitudes permet à des acteurs privés de contribuer à la préservation du patrimoine – problématique peu traitée, mais néanmoins importante dans le domaine municipal. Le nouveau Cahier est disponible sur le site Web de l'OCPM.

En publiant ce Cahier, nous avons voulu faire connaître ces instruments de protection qui sont utiles dans les gestes d'aménagement du territoire qui nécessitent des mesures de conservation du patrimoine. Il présente la servitude comme moyen de conservation, donne des exemples autant au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord et fournit une bibliographie bien étoffée sur le sujet.



**Ce sujet vous intéresse?
Consultez-le dans la section
Publications de notre site web.**



Communications

L'équipe et le travail de communication de l'année 2021 ont été marqués, pour une seconde année consécutive, par des changements d'ordre sociotechnologique et corporatif. Entre autres, la pandémie de la COVID-19 a encore impacté les façons d'informer et d'interagir avec les citoyens, les acteurs communautaires et les médias.

Même si plusieurs façons de faire ont été ajustées à la réalité de la pandémie en 2020, chaque consultation a été revue, adaptée à la réalité terrain et à l'objectif de l'événement selon les restrictions sanitaires. Par conséquent, toutes les consultations ont encore eu lieu en mode virtuel (partiel ou complet). Ainsi, la webdiffusion (en simultané sur Facebook et YouTube ou en différé sur notre site Web) est devenue le standard pour les séances d'information, de questions et réponses et les auditions des opinions. Davantage d'options pour donner des opinions en ligne et par téléphone ont aussi été développées en 2020 et perfectionnées en 2021.

À la suite de ce virage virtuel, nous avons pu constater les difficultés de certains présentateurs à s'approprier la technologie. Nous avons donc développé un guide du bon présentateur en créant cinq capsules vidéo pour aider les promoteurs à préparer une présentation virtuelle : Organisation du contenu, Vulgarisation du contenu, Introduction, Conseils techniques, La règle du 10-20-30. Ces capsules sont fournies aux organisations concernées dès l'ouverture officielle de la consultation.

Au point de vue corporatif, un grand changement a eu lieu à l'OCPM, soit le départ de la directrice des communications, Anik Pouliot, qui était avec l'organisation depuis 14 ans. Ce changement au niveau de la direction a demandé des ajustements au point de vue du travail quotidien, ainsi qu'à celui de la stratégie et de la vision des prochains mandats.

Cela dit, nos activités de communication traditionnelles se sont aussi maintenues. Lorsque l'OCPM tient une consultation publique, il déploie une panoplie de moyens de mobilisation afin de joindre les gens et de leur transmettre de l'information conviviale et accessible. Nous envoyons, selon le cas, des invitations directes à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours. Généralement, l'OCPM distribue par la poste un dépliant d'information annonçant la consultation à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 7 800 à 26 000 foyers. L'an dernier, c'est plus de 102 500 déliants qui ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet de consultations.

L'infolettre est aussi un moyen très efficace de communiquer avec les citoyens et les acteurs communautaires. Cette année, 54 infolettres ont ainsi été envoyées. Les différentes listes de diffusion rassemblant près de 6 300 citoyens ou organismes abonnés, c'est près de 340 200 messages qui ont été livrés.

En 2021, l'OCPM a aussi publié cinq avis publics dans un quotidien et a émis 16 communiqués de presse ou invitations aux médias. Ces relations médias ont résulté en 217 mentions dans les journaux (papiers ou Web), à la radio et à la télévision.



Nous sommes aussi très actifs sur nos quatre réseaux sociaux – Facebook, Instagram, LinkedIn et Twitter – qui comprennent 17 219 abonnés (augmentation de 9 % en un an). Nous avons publié 120 messages et campagnes publicitaires sur Facebook pour mousser certaines étapes des consultations publiques. Ces publications ont atteint 532 000 personnes.

Finalement, le site Web de l'OCPM – outil primordial de communication – continue d'informer les citoyens et les groupes intéressés par les consultations publiques et reste une source documentaire importante en aménagement urbain. Cette année, malgré une autre année au ralenti, plus de 56 000 visiteurs uniques ont visité le site Internet de l'OCPM. Nos visiteurs frôlent encore cette année la parité des genres (53,5 % de femmes) et proviennent de toutes les catégories d'âge (dont le quart ont entre 25-34 ans).

2021 en chiffres

49

événements
publics de l'Office

9

consultations
publiques

981

opinions orales ou
écrites présentées
aux commissaires

102 000+

dépliants distribués

N.B. Depuis quelques années, de plus en plus de consultations s'échelonnent sur plus d'une année. Les participations sont dénombrées dans les années où les dernières activités publiques ont lieu.

Les visionnements sont calculés au 31 décembre 2021 et cumulent les statistiques de l'ensemble de nos plateformes.

12 546

visionnements en
webdiffusion

4 333

participations à
une activité de
consultation en
personne ou en ligne

Abonnés à nos réseaux sociaux :

Facebook

11 200

LinkedIn

2 348

Twitter

3 080

Infolettre

6 111



Rayonnement

Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM. Les activités externes de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises.

Localement et au Québec, et tout au long de l'année, l'Office est appelé à présenter son rôle et ses activités à différents groupes. En tout premier lieu, à la Commission de la présidence du conseil municipal, devant laquelle la présidence de l'Office présente le bilan des activités et échange avec les membres de la commission sur les travaux de l'OCPM et les orientations à venir. Notre collaboration avec le Bureau de la présidence du conseil s'est aussi poursuivie dans la tenue d'une étape virtuelle de la Caravane de la démocratie. Cette activité permet aux citoyens d'avoir une connaissance de base de l'ensemble des mécanismes de participation citoyenne dans la vie de la ville, l'Office bien entendu, mais aussi les services de l'Ombudsman, des conseils mis sur pied par la Ville (jeunesse, interculturel et des Montréalaises) ainsi que les commissions du conseil. La rencontre virtuelle de la Caravane impliquait les élus et les groupes de la société civile de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Par ailleurs, l'Office a aussi déposé son document budgétaire devant la Commission de l'administration et des finances dans le cadre de l'examen global du budget de la Ville par cette commission du conseil municipal.



Comme c'est le cas chaque année, des rencontres ont eu lieu avec des groupes d'étudiants dans le cadre de leur formation en urbanisme, en architecture du paysage et en administration publique dans les universités montréalaises. Cette année, ces interventions, généralement menées par la coordonnatrice des analystes, Élise Naud, ont eu lieu en visioconférence ou en personne lorsque les restrictions sanitaires le permettaient.

Dans le cadre du partenariat avec le Forum Économique International des Noirs (FEIN), l'Office de consultation publique de Montréal a participé à la phase pilote du développement de l'Indice international de la qualité de vie des Noirs dans les villes. Ladite phase vise un minimum de 27 villes dans 20 pays. Il s'agit d'une recherche comparative de la performance des villes en matière d'inclusion économique et de la qualité de vie des Noirs. Le Forum Économique International des Noirs (FEIN), à travers cette démarche participative, vise à identifier les villes qui réussissent à créer un cadre facilitant l'épanouissement des Noirs sur leur territoire. L'ambition est de dégager des politiques publiques, des initiatives émanant des communautés Noires et des bonnes pratiques dont les autres villes pourraient s'inspirer pour mieux faire.

Plus précisément, l'OCPM s'est impliqué dans la mobilisation et la mise en contact de partenaires en Afrique et en Europe, notamment l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP), Enda ECOPOP (Dakar), la Délégation régionale des enseignements secondaires du Littoral (Douala-Cameroun), l'Unité de recherches politiques, stratégiques et sociales de l'Université de Dschang (Cameroun). L'Office a également participé à la planification de la démarche, proposé une démarche méthodologique et un guide pour l'organisation des groupes de discussion, tout en s'impliquant dans l'organisation de plusieurs groupes de discussion en Afrique.

Dans le cadre de ce projet et en droite ligne de son crédo « la participation sans exclusion », l'Office a prêté une attention particulière à la participation des Montréalaises et Montréalais issus de la diversité aux processus de consultation. Des contraintes et freins à la participation ont été identifiés, l'objectif étant de diversifier les approches et les outils afin de garantir davantage l'accessibilité de ses processus.

L'Office assure une présence dans différents forums internationaux qui s'intéressent aux questions de démocratie participative. Le principal de ces forums est l'Observatoire international de la démocratie participative, l'OIDP. L'Office est membre de ce réseau depuis de nombreuses années. En 2020, l'Office devait participer à la vingtième édition de cette conférence qui devait se tenir à Abidjan en Côte d'Ivoire. Malheureusement, les circonstances ont fait en sorte que l'événement a été reporté à une date qui restait à déterminer. Cette vingtième conférence s'est finalement tenue en 2021, à la fois sous une forme présentielle et virtuelle. Nous n'avons pas participé au volet présentiel, tenu à Abidjan, comme prévu en 2020, mais avons pris une part active au volet virtuel tenu les derniers jours du mois de novembre et les premiers

jours de décembre. Nous avons pu partager nos nouvelles méthodes de participation à des consultations publiques dans le contexte de la pandémie et aussi faire valoir les avancées obtenues par l'Office ces dernières années dans la présence des femmes aux consultations publiques. En effet, depuis 2014, diverses mesures ont été prises, qui ont eu comme effet de faire augmenter jusqu'à la parité la participation des femmes à nos différentes consultations. Nous avons aussi participé à l'Assemblée générale virtuelle de l'OIDP en notre qualité de membre du comité de gouvernance de l'Observatoire.

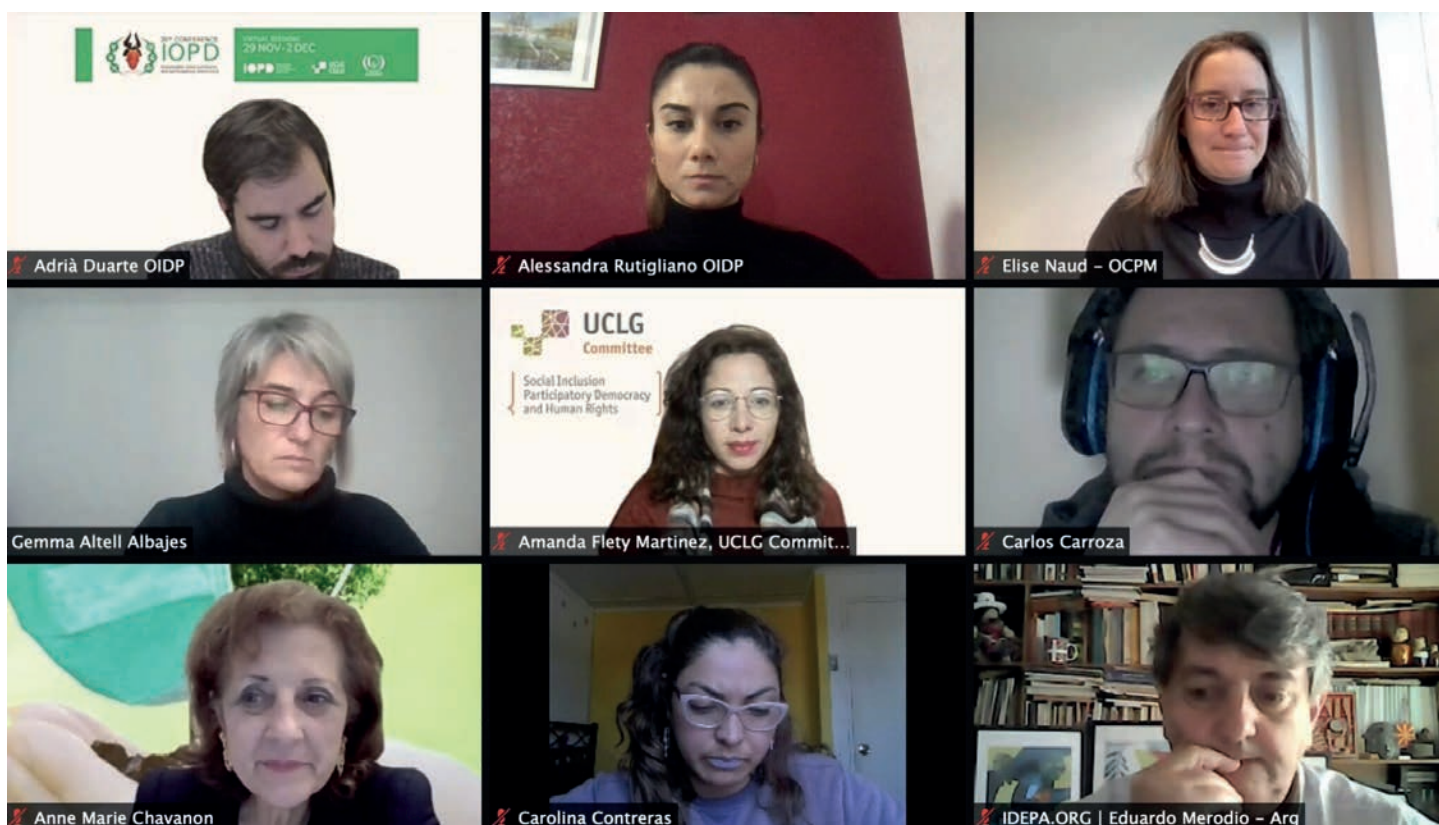
Par ailleurs, nous avons maintenu une présence à l'association québécoise de participation publique, notamment par la contribution du secrétaire général en tant que conférencier lors de l'Assemblée générale annuelle de ce regroupement.

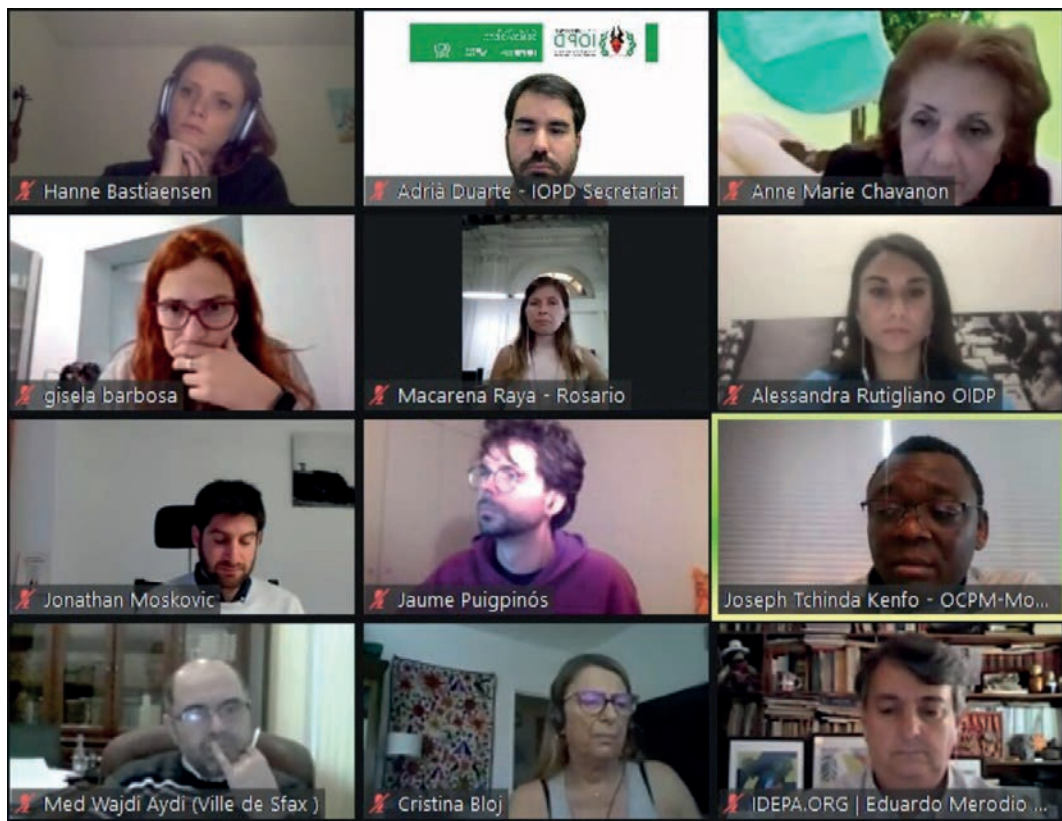
Le secrétaire général a continué à assurer la présence de l'Office et a représenté Montréal dans un groupe de travail qui étudie et compare les pratiques de participation citoyenne de quatre villes : Barcelone, Madrid, Cordoba en Argentine et Montréal. Cette démarche est sous la responsabilité de l'Association mondiale des grandes métropoles, Métropolis, dont Montréal est un membre fondateur. Ce groupe de travail a été particulièrement actif en 2021. Un séminaire virtuel sur le cas de Madrid a été réalisé en mai, un sur l'OCPM qui s'est tenu le 8 juin dernier, alors qu'un dernier sur le budget participatif de la ville de Cordoba en Argentine s'est tenu le 3 novembre.

Aussi, au cours de l'été, le groupe a entrepris la rédaction de dossiers sur chacune des quatre villes participantes. Pour le dossier de Montréal, des entrevues ont été réalisées avec Sophie Mauzerolle, l'élue responsable de l'OCPM au comité exécutif de la Ville et avec Luc Gagnon, directeur, service de l'urbanisme et de la mobilité à la Ville de Montréal. Un atelier de discussion sur la perception qu'a le milieu montréalais de l'OCPM et de son travail a aussi eu lieu. Il a permis des échanges entre Martin Galarneau, associé chez le promoteur immobilier TGTA, Laurence Bherer, professeur de science politique à l'Université de Montréal, Kathryn Travers, agent de développement à Concertation Montréal (MTElles), et Dinu Bumbu, directeur des politiques chez Héritage Montréal. Nous tenons à remercier toutes ces personnes pour leur temps et leur disponibilité à participer à ce projet.

Finalement, un atelier avec des représentants des quatre villes s'est tenu le 4 novembre. Il portait sur la démocratie participative dans un contexte métropolitain et a permis, par la présence de l'Office et la participation de la coordonnatrice des analystes, Élise Naud, et du Bureau de la présidence du conseil municipal, de faire connaître l'expertise Montréalaise.

La présidente de l'Office a aussi participé à un certain nombre d'activités et d'événements largement virtuels pour apporter une contribution de l'Office. Elle a assuré une présence de l'OCPM à l'occasion d'une présentation au 9^e référentiel de l'Opération Partage du Groupe d'expertise pour le développement des cités interculturelles





au Québec, le GEDCIQ, dont l'objectif est de regrouper et développer l'expertise en matière d'immigration et de relations interculturelles des municipalités, des organismes locaux ainsi que de toutes autres institutions concernées. La collaboration avec l'OCPM s'est déroulée en deux temps. D'abord, une présentation des conclusions du rapport de la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville, et une seconde partie qui portait spécifiquement sur le lien entre accueil des immigrants, intégration et développement social.

La présidente a aussi été invitée à partager sa vision de la métropole et de ses enjeux à la lumière de son expérience personnelle et professionnelle dans le cadre d'une conférence de la série **Montréal vu par.../Montréal as seen by...** Cette série de conférences est présentée en collaboration avec l'Association des étudiant.e.s en études québécoises, le Programme d'études sur le Québec et l'Institut d'études canadiennes de McGill.

L'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne (ICPC) a tenu une rencontre sur la coopération dans la transition écologique, dans le cadre d'une série d'entretiens. Sous la forme d'une table ronde, cette activité visait à faire un tour d'horizon international sur la façon dont la coopération et la participation citoyenne contribuent à la mise en mouvement des territoires vers la transition écologique. La présidente y a présenté la consultation issue du droit d'initiative de 2016, Vert Montréal, et a partagé ses constats sur l'inclusion des enjeux environnementaux dans les contributions citoyennes qui ont eu lieu depuis.

Par ailleurs, à la demande des requérants du droit d'initiative ayant mené à la consultation sur le racisme et la discrimination

systémiques dans les compétences de la Ville, la présidente a présenté à un groupe de suivi mis sur pied par l'organisation, les conclusions du rapport ainsi que les différents éléments de suivis des recommandations ayant été portés à notre attention.

Dans le cadre d'un débat sur la métropole parisienne organisé par le Syndicat Paris Métropole, la présidente de l'OCPM a présenté le mode de fonctionnement de l'Office et son impact sur la démocratie participative à Montréal. Cet échange, avec notamment des élus, visait à enrichir les réflexions sur le volet participation citoyenne en prévision de la rédaction du Livre (ou)vert sur la gouvernance du grand Paris.

Dans un autre ordre d'idées, l'Office se prépare à commémorer ses vingt ans d'existence en 2022. Pour ce faire, nous avons entrepris des démarches auprès d'un groupe de recherche universitaire nommé réseau Villes, Régions, Monde (VRM) qui regroupe des chercheurs de plusieurs universités, dont l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université de Montréal et l'Université du Québec en Outaouais (UQO) afin de tenir un colloque en octobre prochain. Celui-ci permettrait de faire un bilan des vingt ans de l'Office, bilan critique aussi sur les effets, la portée et le suivi des consultations tenues par l'OCPM au cours de toutes ces années. Les trois grands thèmes de recherche sont : effets sur la décision, participation et inclusion, et les effets de la consultation sur les enjeux publics. Les travaux sont déjà bien entamés et nous croyons qu'après vingt ans, il y a matière et intérêt à faire un tel bilan, notamment pour se projeter dans ce que sera l'Office dans le futur.



Budget

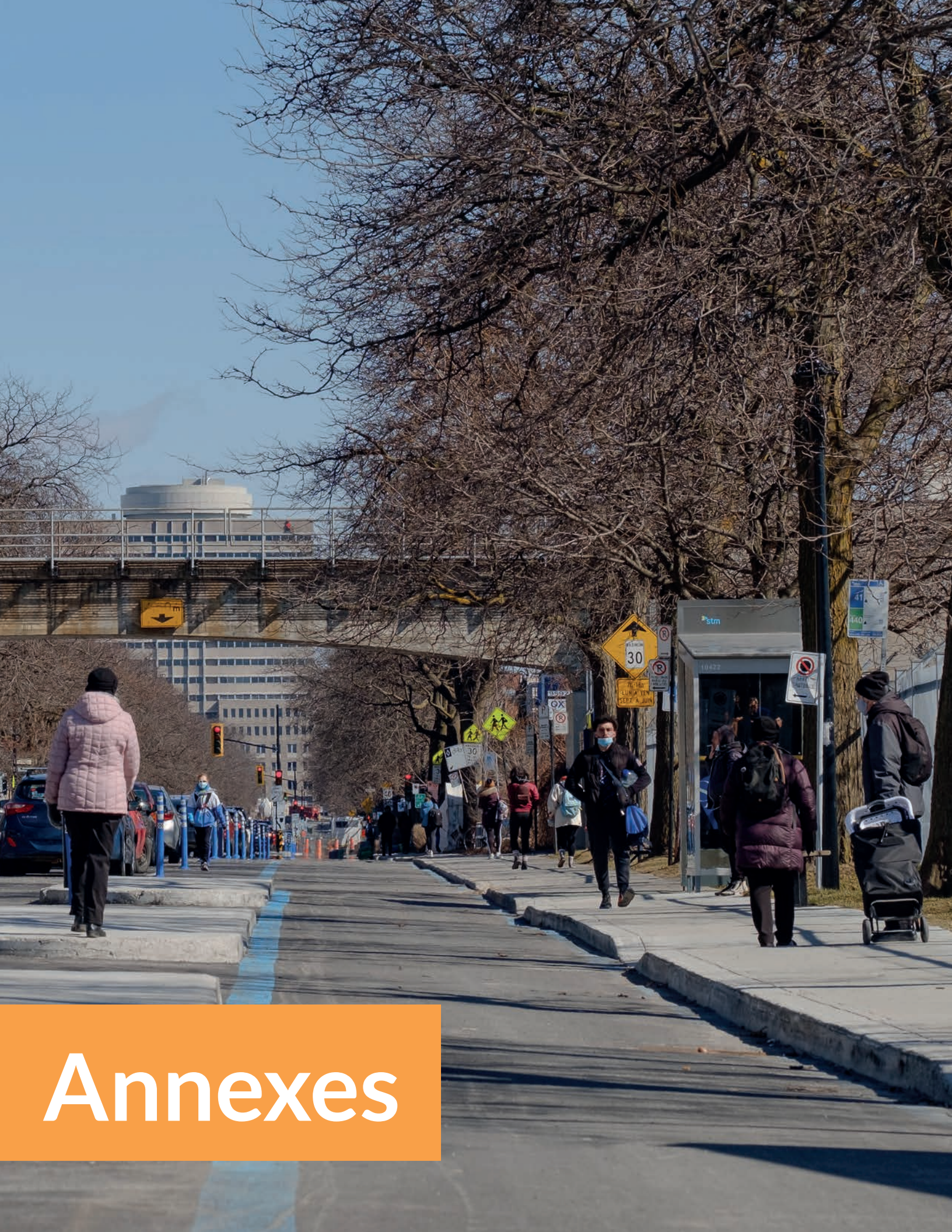
Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par un vérificateur associé au vérificateur général de la Ville. Il s'agit de la firme Deloitte. Les états financiers vérifiés sont présentés au conseil municipal.

En 2021, le nombre de mandats reçus et le niveau des diverses activités de l'Office ont fait en sorte que les sommes affectées en début d'année dans le cadre du budget annuel de la Ville se sont avérées suffisantes pour réaliser tous les mandats. En conséquence, l'Office n'a pas eu à demander des crédits supplémentaires comme le prévoit l'article 82 de la Charte de la Ville de Montréal.

Voici la répartition des dépenses par grande famille.



Budget 2021	
Rémunération	860 000 \$
Avantages sociaux	130 000 \$
Transports et communications	125 000 \$
Services professionnels et administratifs	880 000 \$
Location et entretien	310 000 \$
Biens non durables	45 000 \$
TOTAL	2 350 000 \$



Annexes

Annexe I

NOTES BIOGRAPHIQUES



DOMINIQUE OLLIVIER **Présidente de 2014 à 2021**

Nommée commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal en 2009, Dominique Ollivier en assume la présidence depuis 2014. Au cours de son mandat, elle a transformé les pratiques de l'organisation en favorisant l'expérimentation de nouvelles techniques de participation et représente aujourd'hui l'une des figures actives de la réflexion sur les nouveaux enjeux en participation publique.

Détentrice d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique, elle cumule plus de 30 ans d'expérience en gestion, tant de projets que d'organismes, ainsi qu'en communications. Elle a occupé différents postes au sein d'organismes sociaux (1991-1995), de cabinets ministériels au gouvernement du Québec (1995-2001) et au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa (2001-2006) avant d'assumer la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), de 2006 à 2011. Elle a cofondé en mars 2011 le cabinet-conseil Ki3, spécialisé en recherche et en évaluation, notamment dans le domaine de la transformation sociale et du gouvernement ouvert.

La carrière de madame Ollivier est aussi marquée par son engagement bénévole auprès de nombreux organismes communautaires nationaux et internationaux, ainsi que par ses contributions pour stimuler le développement social, la participation citoyenne et la diversité dans le milieu de la culture au Québec.

Madame Ollivier a quitté ses fonctions de présidente de l'Office le 10 septembre 2021.

Les commissaires à temps partiel ou *ad hoc* en 2021



MARYSE ALCINDOR

Maryse Alcindor est titulaire d'un baccalauréat en pédagogie (1966) de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en histoire (1978) de l'UQAM, ainsi que d'une licence en droit (1980) de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau du Québec en 1981 et a reçu l'Ordre national du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la société québécoise en 2010.

Elle a un parcours riche et diversifié qui l'a amenée de la pratique du droit à la haute fonction publique où elle a été la première femme noire à occuper un poste de sous-ministre. Son passage comme directrice de l'Éducation à la Commission des droits de la personne du Québec l'a amenée à s'intéresser de près à la formation et à la consultation, notamment en ce qui a trait à la promotion et à la défense des droits des femmes. Retraitée de la fonction publique québécoise depuis 2012, elle demeure active auprès de plusieurs organismes sociaux montréalais et organisations vouées à la coopération internationale.



PRISCILLA ANANIAN

Architecte, urbaniste et designer de formation (UNESP, Brésil, 2001 et 2005) et docteure en art de bâtir et urbanisme (Université catholique de Louvain, Belgique, 2010), son parcours professionnel est jalonné d'expériences tant dans le monde académique de l'enseignement et de la recherche que dans les milieux de pratique en matière de réalisation de projets d'aménagement dans trois pays différents : le Brésil, la Belgique et le Canada.

Spécialiste de la construction d'un urbanisme collaboratif fondé sur la médiation, la négociation et la concertation des parties prenantes dans une dynamique d'intelligence collective, Madame Ananian a développé une expertise précieuse sur les processus de projet lorsque la planification urbaine et l'urbanisme réglementaire ne suffisent pas à eux seuls à apporter des réponses socialement pertinentes aux défis de nos sociétés.



CLAUDIA ATOMEI

Claudia Atomei travaille au développement des capacités collectives nécessaires à une transition socioécologique. Depuis 7 ans, elle expérimente avec des interventions visant à transformer les systèmes alimentaires au Québec et ailleurs, soit par la recherche interdisciplinaire, par l'accompagnement et la mise en réseau de divers acteurs, ou par des actions directes dans nos communautés urbaines. Elle a notamment contribué à la création et au développement de réseaux structurant l'écosystème de l'agriculture urbaine à Montréal.

Présentement, Claudia mène un projet de coconstruction et transfert de connaissances sur l'entrepreneuriat collectif dans le domaine de l'alimentation au Québec, au sein de l'équipe du TIESS (Territoires innovants en économie sociale et solidaire). Elle s'implique également dans le développement de Lande, une organisation qui accompagne des groupes de citoyens dans des processus collaboratifs de réappropriation et de valorisation de terrains vacants à Montréal.

Claudia est diplômée d'un baccalauréat en Earth system science de l'Université McGill, et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, où elle a été récipiendaire du Prix d'excellence de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage.



ISABELLE BEAULIEU

Commissaire de 2015 à 2021

Détentrice d'un doctorat en science politique de l'Université de Montréal, Isabelle Beaulieu possède une longue expérience en consultation publique et mobilisation des savoirs. Au cours de sa carrière, elle a dirigé diverses équipes et mené des mandats pour des organismes publics et privés. Commissaire à l'OCPM depuis 2015, elle a participé à d'importantes démarches de consultation.

Madame Beaulieu possède également une solide expérience à l'international; elle a été directrice d'études pour la firme Taylor Nelson Sofres à Kuala Lumpur, en Malaisie et, plus récemment, elle a été Directrice du Bureau du Québec à Washington DC. S'ajoutent à ses réalisations plusieurs années d'enseignement à l'Université de Montréal, dans 2 cégeps montréalais, ainsi que la création d'un cours à la Téléuq.

Elle s'intéresse activement à la production d'outils didactiques en communication destinés à divers publics, ainsi qu'à la participation citoyenne, politique et sociale des groupes à risque d'exclusion. Elle a été membre du Conseil supérieur de la langue française du Québec de 2002 à 2007.



BRUNO BERGERON

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en Design de l'environnement et une maîtrise en Analyse et gestion urbaine. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal et, par intérêt pour la conciliation et la médiation auprès de grands groupes en matière d'urbanisme et d'environnement, il a poursuivi des études de 2^e cycle en Prévention et règlement des différends à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Plusieurs des travaux qu'il a dirigés ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec; le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal; et la frayère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan nord-américain de gestion de la Sauvagine.

Sa pratique professionnelle en planification urbaine se caractérise par une approche intégrée où les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal sont interpellés. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes en requalification urbaine. Il est retraité de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal depuis avril 2008.

Il fut président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'OUQ et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. Il est récipiendaire de la Médaille du mérite de l'OUQ et du prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec.



BRUNO-SERGE BOUCHER

Bruno-Serge Boucher possède une expertise approfondie en communication stratégique, en gouvernance démocratique et en rédaction. Détenteur d'un 3^e cycle de l'Université de Paris II en science de l'information, monsieur Boucher a travaillé de nombreuses années au sein d'une formation politique à titre de directeur des communications, d'attaché de presse et de directeur adjoint de cabinet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Il fut également directeur des communications et des relations publiques de la Délégation générale du Québec à Bruxelles.

De 2008 à 2015, il évolue au sein de la Fédération des chambres de commerce du Québec, où il occupe, notamment le poste de vice-président. À ce titre, il était responsable de la gouvernance, de l'animation et de la mobilisation d'un réseau de près de 150 chambres de commerce, de même que du programme de formation continue du personnel. En 2015 et 2016, il devient Senior Program Manager pour le National Democratic Institute à Rabat, au Maroc. Après plus d'une année comme directeur des communications chez Aéro Montréal, il profite maintenant d'une retraite active et agit à titre de consultant et formateur en gouvernance des OBNL.

Bruno-Serge Boucher est administrateur de société certifié (ASC, C.Dir.).



NICOLE BRODEUR

Nicole Brodeur est détentrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé en administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au ministère de l'Éducation où elle prendra en charge la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration, notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec. Elle est aujourd'hui consultante.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.



JEAN CAOUCETTE

Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a, par la suite, complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte auprès de divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a ensuite occupé les fonctions de directeur des services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme d'architectes en 1992. Un bon nombre des mandats qu'il a réalisés concernaient la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines, ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon, à celui de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie, au comité consultatif d'urbanisme de Rosemont-La-Petite-Patrie et au Fonds d'assurance responsabilité de l'ordre des architectes du Québec. Il est actuellement membre du conseil de la corporation des Cinémas Beaubien et Parc.



ÉRIC CARDINAL

Titulaire d'un baccalauréat en science politique et d'une maîtrise en droit public (spécialisée en droit autochtone), Éric Cardinal possède plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des relations publiques, de l'acceptabilité sociale et des relations avec les communautés. Après avoir commencé sa carrière comme journaliste, il a bifurqué vers le service public, notamment en tant que chef de cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones et, récemment, celui de directeur des communications du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Jumelant efficacement son expertise en droit autochtone et ses talents en communication publique pour développer une expertise unique au Québec, il a cumulé un grand nombre de mandats auprès des communautés et organisations des Premières Nations au Québec. Sa participation à la création du Centre de développement communautaire autochtone à Montréal (Autochtone Montréal) a largement contribué au développement de programmes efficaces de relations avec les communautés pour diverses entreprises, organisations et municipalités.

Il a dirigé sa propre firme pendant dix ans, avant de piloter la pratique en affaires autochtones et acceptabilité sociale d'une grande agence de relations publiques, puis celle en acceptabilité sociale et relations avec le milieu d'une importante firme d'ingénierie-conseil. Il occupe présentement le poste de Vice-président d'une entreprise autochtone sise à Montréal.

Son expertise particulière, permettant une compréhension optimale et une analyse en profondeur de divers enjeux, facilite la construction de liens de confiance avec l'ensemble des parties prenantes.



DANIELLE CASARA

Danielle Casara a mené une carrière riche et diversifiée dans le monde syndical pendant plus de vingt ans. D'abord vice-présidente du Syndicat des employés de la Banque Laurentienne du Canada, elle deviendra secrétaire générale puis présidente du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Danielle a également fait partie du bureau de direction de la FTQ en tant que vice-présidente représentant les femmes de 2007 à 2010.

Le développement de l'emploi a été au cœur de son implication au sein du Conseil emploi métropole et du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal.

Passionnée de développement économique et social, elle a présidé plusieurs comités d'investissement local du Fonds de solidarité de la FTQ.

Les enjeux de solidarité sociale et de lutte à l'exclusion ont animé le travail de Danielle en tant qu'arbitre au sein du Conseil arbitral de l'assurance-emploi du Grand Montréal pendant plus de dix ans. Elle a également été membre du conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal de 2005 à 2011.

Valorisant le travail en concertation, elle a été membre du comité de direction de la Conférence régionale des élus de Montréal et a participé à la mise sur pied de Concertation Montréal. Elle a coprésidé la Table de consultation sur le développement social du Forum montréalais sur la métropole.

Citoyenne engagée, Danielle a fait partie du Conseil des Montréalaises de 2006 à 2012. Elle a également agi à titre de commissaire lors de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles en 2015.



PIERRE-CONSTANTIN CHARLES

Pierre-Constantin Charles possède une formation en service social et est détenteur d'un MBA de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Il évolue dans l'action communautaire et sociale depuis plus de trente ans à titre de gestionnaire d'organisme auprès des nouveaux arrivants et de consultant en gestion de la diversité et en activités philanthropiques. Les enjeux de développement territorial et humain sont au cœur de ses actions professionnelles. Ses fonctions actuelles de conseiller en planification et responsable des relations avec les milieux à Centraide du Grand Montréal lui ont permis de développer une expertise particulière en analyse sociale et territoriale, en évaluation de projet et en concertation.



LORÈNE CRISTINI

Spécialisée en transition écologique juste et d'impact social, ainsi qu'en stratégie organisationnelle et gouvernance d'OBNL, elle a travaillé plusieurs années en conseil, comme directrice responsabilité sociétale, puis à des postes de direction d'organismes de bienfaisance en environnement, en tant que directrice générale et directrice stratégie, richesses humaines, finances et opérations.

Elle œuvre actuellement à titre de directrice générale par intérim de l'Observatoire québécois des inégalités. Elle accompagne l'organisation dans l'amélioration de sa performance sociale, développe un programme de réduction de l'empreinte inégalité des organisations et étudie les dynamiques entre inégalités socioéconomiques et changements climatiques.

Elle est également présidente du conseil d'administration de Poly-Mer, administratrice du Centre de santé des femmes de Montréal. Son passage au Forum jeunesse de l'île de Montréal ainsi que ses nombreux engagements dans le domaine de l'économie sociale et des organismes à but non lucratif l'ont familiarisée avec les processus de consultation publique. En 2016, elle a été sélectionnée Jeune Femme Leader par Concertation Montréal.

Lorène détient une maîtrise en stratégie, un D.E.S.S. en environnement et responsabilité sociétale et un baccalauréat en administration des affaires et études internationales. Elle a complété sa formation par un certificat en droit de l'Université de Montréal, la certification universitaire en gouvernance du Collège des administrateurs de sociétés et plusieurs programmes universitaires de l'école des dirigeants de HEC Montréal, dont celui en développement organisationnel. Elle est administratrice de sociétés certifiées (ASC) et membre de l'Ordre des administrateurs agréés et de l'Association canadienne des parajuristes.



ALAIN DUHAMEL

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste. Il est détenteur d'un baccalauréat ès arts (science politique) de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal Le Droit d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa et, par la suite, successivement journaliste au Jour, au Devoir et au Journal Les Affaires. Il a aussi été conseiller auprès du président du comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel a été actif dans le mouvement coopératif. Il a été dirigeant élu de la Caisse Desjardins d'Ahuntsic pendant près de 32 ans et a présidé son conseil d'administration pendant dix ans. Il a aussi été représentant au Conseil régional des caisses pour la région Ouest de Montréal du Mouvement Desjardins et enseignant formateur à l'Institut coopératif Desjardins.

Ces récentes années, M. Duhamel collabore à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP).



HABIB EL-HAGE

Directeur de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) du Collège de Maisonneuve, M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM. Ses intérêts portent sur les pratiques de prévention, d'intervention et de gestion de la diversité dans les entreprises et les institutions publiques. Il est chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et membre de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) et de l'équipe Recherche et action sur les polarisations sociales (RAPS).

Il était président du Conseil interculturel de Montréal, où il a coordonné, participé à la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville de Montréal. Aussi, il était impliqué au Comité sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Comité interculturel de l'Association canadienne en santé mentale. Il collabore à plusieurs recherches portant sur la radicalisation. Il a publié récemment les résultats d'une étude portant sur les multiples barrières que vivent les personnes LGBTQ racisées à Montréal ainsi qu'un guide sur l'intervention en contexte de diversité au collégial. Au sein de l'OCPM, M. El-Hage a collaboré aux consultations publiques portant sur l'Agriculture urbaine et la Stratégie centre-ville. Il était également commissaire dans le dossier de consultation publique portant sur le racisme et la discrimination systémiques.



ARIANE ÉMOND

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Elle a collaboré au *Devoir*, à *Alternatives*, à *La Gazette des femmes*, et à Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'à Télé-Québec. Elle a cofondé le magazine féministe d'actualité *La Vie en rose*. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme (dont le Prix René-Lévesque et le Prix Judith-Jasmin). Elle a été la première directrice générale de Culture Montréal.

Son intérêt pour les questions sociales (inégalités, éducation et décrochage, immigration et intégration, enjeux des villes et renouvellement de leur cadre de vie, etc.) traverse son engagement professionnel. Depuis plus de 25 ans, elle agit à titre d'animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif.

Elle est marraine de la fondation *60 millions de filles* (<http://60millionsdefilles.org/fr/>) qui soutient l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, elle a publié, notamment, *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), collaboré à l'album photo *éLOGES* (éditions du passage 2007) et *Les Auberges du cœur : L'art de raccrocher les jeunes* (Bayard Canada 2012) sur les jeunes déboussolés et sans abri dans nos villes. Elle est commissaire à l'OCPM depuis 2008.



HELEN FINN

Helen Finn est médiatrice accréditée, facilitatrice de groupe et avocate, avec une affinité particulière pour les difficultés entourant les projets de développement urbain. Son expérience inclut plus de 10 ans en tant que greffière de villes ainsi que la conduite de près d'une centaine de consultations publiques municipales. Cette expérience l'a amenée à étudier les meilleures pratiques internationales en consultation publique et en promotion de la participation citoyenne ainsi que les méthodes de développement de consensus. Elle est toujours à l'affût d'idées innovatrices pour promouvoir l'acceptabilité sociale des projets de développement. Médiatrice et facilitatrice de groupe d'expérience, elle sait favoriser la communication efficace pour résoudre les conflits et optimiser les processus de conception.



LISE GAGNÉ

Mme Gagné est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en architecture, option maîtrise et gestion de projets de l'Université de Montréal (2008) et membre de l'Ordre des architectes du Québec (2012). Elle est certifiée professionnelle LEED PA et a fait la formation PMP du Project Management Institute (2017).

Depuis 2008, Mme Gagné a travaillé principalement à Montréal pour des firmes d'architectes reconnues par la communauté architecturale canadienne et internationale. Elle travaille présentement sur des mandats de construction de nouvelles écoles au Maroc et en Côte d'Ivoire.

Également détentrice d'un baccalauréat en droit et toujours membre assermentée, elle est inscrite au Barreau du Québec (1988) et a travaillé à titre d'avocate à Hydro-Québec (1988-2004).

Depuis maintenant plus de 33 ans, Mme Gagné est reconnue pour son excellente compétence en planification, gestion, organisation et contrôle de projets. Elle a eu maintes occasions de mettre en valeur ses aptitudes de direction d'équipes multidisciplinaires en interaction avec toutes les parties prenantes des nombreux projets sous sa responsabilité. Son leadership, son vif esprit de synthèse, son sens de l'organisation et son aisance à rédiger et communiquer ont largement contribué aux succès des mandats sur lesquels elle a travaillé.

Son grand intérêt à servir la société civile lui a permis de siéger à titre de membre du Comité consultatif sur le développement économique du territoire de la Ville de Montréal (2018). Elle combine également présentement le titre de présidente du conseil d'administration du Festival international de jardins de Métis, de secrétaire de la Fiducie foncière du mont Pinacle et de présidente du Comité consultatif en urbanisme (CCU) de la municipalité de Frelighsburg.



PIERRE GAUTHIER

Pierre Gauthier est professeur agrégé au département de géographie, urbanisme et environnement de l'Université Concordia, où il enseigne depuis 2001.

Il est bachelier en architecture de l'Université de Montréal, et possède une maîtrise dans cette discipline de l'Université Laval, de même qu'un doctorat en urbanisme de l'université McGill. Ses recherches et son enseignement portent notamment sur la genèse des formes architecturales et urbaines, l'urbanisme physico-spatial, le design urbain, et l'impact des infrastructures de transport sur les milieux urbains.

Il siège au Conseil du patrimoine de la Ville de Montréal à titre de membre substitut en 2010-2011, de membre régulier de 2011 à 2014, et finalement de vice-président, en 2014-2015. Il siège également au conseil d'administration du Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO), d'abord comme membre entre 2008 et 2013, et à titre de président de 2014 à 2018.



CHRISTIAN GIGUÈRE

Détenteur d'un baccalauréat en psychosociologie de la communication (animation de groupe) et d'une maîtrise en philosophie politique – profil éthique publique, Christian Giguère est président, membre fondateur (1999) du *Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté* (CDEC). Il en a été le directeur général jusqu'en 2015.

Le CDEC a développé et déployé des activités d'éducation et des processus de participation citoyenne et démocratique, il a rejoint plusieurs milliers d'élèves et enseignants des écoles du Québec et reçu trois prestigieux prix, dont le prix québécois de la citoyenneté Claire Bonenfant pour les valeurs démocratiques décerné par l'Assemblée nationale du Québec.

M. Giguère a prononcé des conférences sur l'éducation, la citoyenneté et la participation démocratique et publié des articles traitant notamment des obstacles à la participation citoyenne.

Élu commissaire scolaire à la Commission scolaire de Montréal en 2007, il a présidé (2007-14) le comité institutionnel sur l'éthique et la gouvernance, piloté la politique sur l'initiation à la vie démocratique, présidé le caucus des commissaires (2012-13) et représenté (2010-13) la CSDM au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Il y a occupé un poste à la commission politique et a été élu au bureau de direction en 2013. M. Giguère a été nommé commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en mai 2017. Il a siégé à la commission du Secteur des Faubourgs (18-19). Il accompagne actuellement deux arrondissements à Montréal dans des dossiers de développement social et de participation citoyenne et contribue à la création d'une trousse pédagogique pour le BAPE.



JUDY GOLD

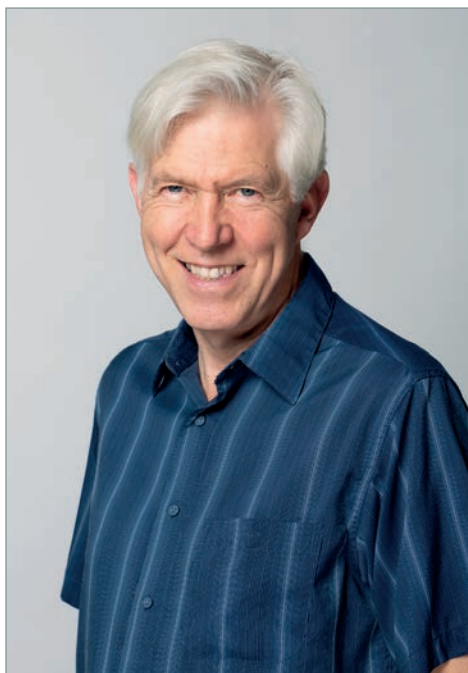
Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, elle a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa, le projet de requalification du secteur Namur-Jean-Talon Ouest, l'Opération Carte Blanche du 375^e anniversaire de Montréal, l'aménagement du quartier Saint-Raymond et des abords du CUSM et, plus récemment, le racisme et la discrimination systémiques.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, elle travaille depuis plus de trente ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion sociale et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales.

Judy Gold a siégé au Tribunal des droits de la personne du Québec de 2009 à 2019.



DAVID HANNA

Retraité depuis 2016, en tant que professeur titulaire en urbanisme au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, David Hanna est détenteur d'un doctorat en géographie de l'Université McGill. Expert en transport urbain, en morphologie urbaine et en patrimoine urbain, il possède une longue expérience en consultation publique, ayant notamment mené des mandats pour le Comité consultatif de la Ville de Montréal pour la protection des biens culturels de 1991 à 2003.

De 1999 à 2004, il a également exercé la fonction de président du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Depuis 2018, il est commissaire à l'OCPM, ayant siégé au sein de plusieurs commissions. Il a aussi été nommé commissaire par la STM pour une consultation publique en 2020. Tout au long de sa carrière, comme en font foi ses nombreuses publications et contributions à des congrès scientifiques, il a développé une vision pertinente et ouverte des enjeux humains, économiques, architecturaux et patrimoniaux inhérents à la vie dans la cité.



JACQUES INTERNOSCIA

Titulaire d'un baccalauréat en géographie économique et d'une maîtrise en administration des affaires, Jacques Internoscia s'est spécialisé dans les domaines des transports et des infrastructures. Anciennement commissaire au développement économique des transports à la Ville de Montréal, il a notamment occupé les fonctions de directeur de la planification corporative de la Société de transport de Montréal et de vice-président de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Sa carrière s'est poursuivie auprès d'OBNL à titre de directeur des projets stratégiques de l'Association de l'aluminium du Canada et de la grappe industrielle de l'aluminium du Québec, AluQuébec, où l'objectif était de développer l'empreinte de ce secteur au Québec, notamment dans les champs des transports, des infrastructures et du bâtiment durable.

Gestionnaire visionnaire, il a aussi dirigé le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et occupé des fonctions-conseils dans ses domaines d'expertise.

Il a notamment fait partie de la commission portant sur le quartier Namur-Hippodrome.



STÉPHANIE JÉRÉMIE

Stéphanie Jérémie a développé une bonne expertise dans le travail auprès des jeunes pour les inciter à vivre une citoyenneté pleine et entière. Ses compétences en coordination de démarches participatives et en résolution de conflits lui servent à innover et à cocréer des programmes qui stimulent la prise de parole des jeunes et leur engagement social. Tout au long de sa jeune carrière, elle s'est dévouée à la défense des droits de la personne, notamment à travers la mise en récit des voix des citoyens. Son dévouement à représenter les communautés ethno linguistiques minoritaires montréalaises amène de nouvelles perspectives dans la recherche de la participation sans exclusion.



DANIELLE LANDRY

Danielle Landry a à son actif trente années d'expérience en intervention éducative et sociale dans le but d'encourager l'engagement volontaire, le leadership et l'action démocratique au sein de la société civile. Elle a acquis une solide expérience en gestion de programme, tant dans la fonction publique québécoise que dans le milieu communautaire.

Détentrice de plusieurs distinctions d'envergure montréalaise et canadienne, son rayon d'action l'a amenée à agir à titre de catalyseur de la capacité des collectivités et de l'inclusion sociale dans les projets de participation publique et d'éducation. Elle est également très engagée dans les mouvements de conservation de la nature et de protection de l'environnement et dirige sa propre entreprise de services-conseils.



HÉLÈNE LAPERRIÈRE

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie/sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme et d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (CRSH et INRS-Urbanisation). Mme Laperrière est membre de l'OUQ depuis 1982.

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en aménagement culturel et patrimonial, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en œuvrant en recherche appliquée. Elle a enseigné en Chine en 2009 et a conseillé les autorités universitaires en développement urbain. Sa pratique professionnelle est fondée sur l'écoute, la mise en place de méthodologies innovantes et ciblées, de même que sur la recherche de solutions orientées vers une amélioration constante du développement urbain durable au bénéfice de la collectivité.

De 2000 à 2003, elle a participé au jury d'architecture, puis au comité de construction de la BnQ. De 1999 à 2009, elle a également été vice-présidente du CA du MAI. De 2005 à 2008, elle a été membre du Comité éditorial de la revue Urbanité. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec, signe de nombreux articles et prononce régulièrement des conférences.

Depuis 2004, Mme Laperrière est impliquée à l'OCPM, tour à tour comme expert, commissaire et présidente de commission. De plus, au cours de ces années et à diverses occasions, elle a représenté l'Office à titre de conférencière et animatrice d'ateliers et de tables rondes.



MARIE LEAHEY

Marie Leahey est maintenant retraitée après avoir été coordonnatrice du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes jusqu'au début 2020. Auparavant, elle a travaillé à la Fédération québécoise des organismes communautaires famille et dans un service d'employabilité, le SORIF. Son intérêt pour le développement régional l'a amené à travailler à la Conférence régionale des élus de Montréal. Diplômée de l'UQAM en Éducation, elle est une administratrice certifiée de société par le Collège des administrateurs de l'Université Laval.

Préoccupée par l'autonomie financière des femmes et l'apport de celles-ci au développement social et économique, elle s'est impliquée dans plusieurs organismes, dont la présidence du Conseil des Montréalaises et le Réseau habitation femmes. Elle est l'une des membres fondatrices de Vivacité, société immobilière équitable.



GAÉTAN LEBEAU

Gaétan Lebeau s'intéresse depuis longtemps aux problématiques de vie en milieu urbain. En 1974, il participe à la fondation du Rassemblement des Citoyens de Montréal. Élu conseiller municipal (1974-1978), il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'aménagement, de participation citoyenne et de démocratie. Dans les années 1980, il œuvre en CLSC et participe à la mise sur pied de divers organismes communautaires ou de concertation.

À la Société de transport de Montréal pendant une vingtaine d'années, il exerce différents rôles professionnels seniors en communication, en développement organisationnel, en gestion du changement ainsi qu'en amélioration des processus d'affaires et de la performance. Il a développé une expertise particulière pour l'animation des groupes qui s'engagent dans une démarche de résolution de problèmes ou d'amélioration.

Parallèlement, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal (IAPGM-IAPC), de 1992 à 2004, il assume les fonctions de secrétaire, puis de président du comité de programmation. En 2000, il initie la mise sur pied de l'organisme Jeunes Fonctionnaires d'un jour, dont il préside la destinée jusqu'en 2008. Cet OBNL contribue à la persévérance scolaire, tout en valorisant la qualité des services publics en offrant des stages dans les organisations publiques pour les jeunes des écoles secondaires.

Il a mené des études de maîtrise en sociologie et détient une maîtrise en administration publique. Il a été formateur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) puis à l'École de technologie supérieure (ÉTS) où il enseigne toujours. Il poursuit aujourd'hui sa pratique comme consultant.



MARIE CLAUDE MASSICOTTE

Architecte paysagiste de formation et possédant de nombreuses attestations en gestion de projets et en environnement, Marie Claude Massicotte détient plus de 35 années d'expérience en gestion de projets en milieu urbain et métropolitain. Professionnelle et gestionnaire reconnue pour son expertise dans le développement des réseaux verts et bleus, la régénération de sites perturbés (friche, lieux contaminés), l'aménagement riverain et le design urbain, elle a travaillé pendant plus de 29 ans comme architecte paysagiste, chef d'équipe et gestionnaire en milieu municipal. Dans ses projets, elle valorise l'innovation, la concertation, le ralliement par la vision et le renforcement par la multidisciplinarité. Elle a coordonné et planifié la mise en œuvre de plusieurs parcs urbains et grands projets de développement dont plusieurs ont reçu des distinctions. Elle a aussi orchestré des projets de coopération internationale (Paris, Shanghai). Elle est récipiendaire du prix Frederick Todd 2015 de l'AAPQ (Association des architectes paysagistes du Québec).

Elle gère présentement son bureau d'expertise en architecture de paysage et enseigne depuis 2016 à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal (école d'urbanisme et d'architecture de paysage) au niveau BAC et maîtrise en architecture de paysage.



SUZANN MÉTHOT

Suzann Méthot a été présidente de 2016 à 2019 du COMEX (Comité d'examen sur les répercussions sur l'environnement et le milieu social), un organisme indépendant composé de membres nommés par les gouvernements du Québec et de la nation crie responsable de l'évaluation et de l'examen des impacts des projets régis par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Les vingt dernières années de sa carrière lui ont permis de renforcer son expertise dans les domaines de l'environnement, du développement responsable et durable, des relations gouvernementales (municipales, provinciales, fédérales et autochtones) et des relations avec les parties prenantes du Nord québécois.

Communicatrice rassembleuse, elle a également piloté tout au long de sa carrière de nombreux exercices de consultation et de concertation pour la mise en œuvre de projets de développement durable et de gouvernance respectueuse des relations avec les nations autochtones. Suzann poursuit aujourd'hui sa carrière à titre de consultante auprès d'organisations diverses.



MARTINE MUSAU

L'expérience professionnelle de Martine Musau cadre parfaitement avec les mandats de l'Office. Tant les fonctions d'officier municipal qu'elle a occupées entre 2012 et 2019 à titre de directrice des affaires juridiques et greffière des villes d'Amqui et de Kirkland que sa pratique actuelle d'avocate en droit municipal, l'ont amenée à bien saisir les enjeux rencontrés par les décideurs municipaux. Elle a notamment chapeauté la refonte des règlements d'urbanisme d'une ville liée, a contribué à la création de cadres de consultation publique transparents et efficaces, a eu à élaborer pour des gouvernements locaux des stratégies relatives aux questions d'urbanisme et d'aménagement, de gestion contractuelle et d'éthique. Elle a également dirigé des sessions de formation pour des élus et des cadres municipaux. Madame Musau a quitté l'OCPM le 19 juillet 2021.



NADJA RAPHAËL

Nadja Raphaël est avocate et coach certifiée par l'International Coach Federation (ICF).

Elle possède un profil multidisciplinaire en droit, en relations publiques et en coaching. Avant d'être à la tête de son cabinet en coaching professionnel, elle a occupé des postes stratégiques, notamment celui de chef de cabinet du bâtonnier du Québec et celui de responsable des relations avec les médias au sein d'un ministère canadien voué au développement économique des PME au Québec. Elle connaît bien les milieux institutionnels et gouvernementaux, où se côtoient intimement des enjeux politiques et administratifs.

Nadja possède un intérêt marqué pour « l'empowerment », tant d'un point de vue individuel que collectif. C'est d'ailleurs la principale raison qui l'a menée à obtenir un diplôme d'études supérieures en Prévention et résolution des différends (médiation et négociation raisonnée) et à s'intéresser à la participation publique.



DANIELLE SAUVAGE

Danielle Sauvage est une gestionnaire culturelle de haut niveau. Au cours de sa carrière, elle a notamment occupé le poste de Directrice générale du Conseil des arts de Montréal de 2002 à 2013. Sous sa gouverne, le rayonnement du Conseil et son impact au sein du milieu culturel montréalais se sont accrus considérablement. Elle s'intéresse particulièrement à la promotion et à l'inclusion de la relève et de la diversité ainsi qu'aux pratiques novatrices.

Récipiendaire de plusieurs prix et distinctions, dont l'Ordre du Québec reçu en 2018, elle a participé à l'organisation de nombreuses consultations publiques, notamment sur les projets d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, de la salle de l'Orchestre Symphonique de Montréal et du Musée d'art contemporain de Montréal.

Toujours impliquée dans le développement culturel de Montréal, Danielle Sauvage siège au conseil d'administration de plusieurs organismes artistiques, dont le Festival Trans-Amériques, la Fondation Les 7 doigts de la main et la Fondation Molinari.



MICHEL SÉGUIN

Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario, mais aussi dans le domaine de l'environnement. Il a été représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'environnement. Parmi ses réalisations, notons la mise sur pied de la Semaine québécoise de réduction des déchets, célébrée depuis 2001. Il a également coordonné le projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman entre 2005 et 2015, projet lauréat d'un Phénix de l'environnement en 2012. En 2015, il préside la Commission indépendante de consultation publique du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres, comme chercheur associé aux universités de Sherbrooke et de Montréal et est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement.



LUBA SERGE

Luba Serge détient une maîtrise en urbanisme et un doctorat en sciences sociales. Elle est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et possède une expérience dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais, à la planification et au développement du projet Milton Parc, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm. Elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation et à la Société d'habitation et de développement de Montréal, où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs et son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

En tant que consultante, elle a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, ainsi que le logement abordable et communautaire. De plus, elle a participé à divers projets comme l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne au niveau collégial et universitaire.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008.



FRANCINE SIMARD

Francine Simard est détentricrice d'un MBA des HEC. Elle est présentement présidente de repère communication et recherche, une firme spécialisée dans la recherche qualitative et quantitative, l'animation de groupes de discussion et d'entreviens individuels, le développement de méthodologies de consultation, ainsi que la gestion de projets et d'équipes.

L'essentiel de sa carrière s'est déployé au cours des vingt-cinq dernières années, à titre de vice-présidente recherche chez Léger Marketing (1990-2000) et chez Baromètre (2000-2002) et de présidente à repère communication et recherche (2002-...). Elle a parmi ses clients des agences gouvernementales, des médias, des ministères, des entreprises culturelles et des associations professionnelles. Sa vaste expérience auprès d'un ensemble de clientèles lui permet d'utiliser diverses techniques pour explorer les besoins et les attentes de groupes variés et d'évaluer leur intérêt pour des services nouveaux, des politiques novatrices ou des projets existants ou à améliorer.



JEAN-FRANÇOIS THUOT

Jean-François Thuot est consultant en stratégie auprès d'associations et d'ordres professionnels et formateur en gouvernance. Il a su, au fil de ces années, parfaire son rôle de facilitateur et rallier avec diplomatie des groupes de parties prenantes.

Sa carrière a débuté dans l'enseignement universitaire en formation à distance, à la Télé-université. Il a ensuite œuvré dans le système professionnel et assumé notamment, de 2007 à 2017, la direction générale du Conseil interprofessionnel du Québec, qui regroupe les 46 ordres professionnels. Il est également l'auteur d'articles portant sur les processus démocratiques et divers enjeux de politiques publiques.

Jean-François Thuot est détenteur d'un Ph. D. en science politique (UQAM), membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Adm.A) et administrateur de sociétés certifié (ASC).



RADOUAN TORKMANI

Formé en architecture et en ingénierie, Radouan Torkmani œuvre présentement à l'élaboration, à la planification et la coordination de projets de nouvelles écoles à la CSSDM. Ses recherches en architecture misent sur l'échange avec les utilisateurs pour déterminer les formes et les parcours. Spécialiste de la recherche active de consensus, il a démontré un engagement social exemplaire et une grande capacité à exercer du leadership et de la vision. Il est notamment membre du « Groupe des 30 » de Concertation Montréal qui réunit 30 leaders d'expérience au sein de conseils d'administration (CA) pour inciter d'autres personnes talentueuses à suivre leurs pas.



ARLINDO VIEIRA

Arlindo Vieira est diplômé de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Outre les années accumulées comme avocat de pratique privée, Arlindo Vieira possède une vaste expérience de décideur et de gestionnaire dans divers milieux gouvernementaux et communautaires. Il y a exercé, à différentes époques, la fonction de directeur d'un cabinet ministériel, de président du Conseil des relations interculturelles (C.R.I.), de juge administratif à la Régie des alcools, des courses et des jeux et de directeur général de Radio Centre-Ville.

Alors qu'il assumait les fonctions de président du C.R.I., Arlindo Vieira a eu l'occasion d'agir à titre de médiateur et de diriger plusieurs consultations sur des enjeux reliés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité dans la société québécoise et dans l'agglomération montréalaise.

Arlindo Vieira a également à son crédit une expérience de consultation publique dans le domaine du patrimoine à titre de membre du Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec.

Arlindo Vieira est aussi reconnu pour son engagement social ayant œuvré dans multiples comités et organismes communautaires. La Ligue des droits et libertés, le Centre Multiethnique Saint-Louis, la Caisse Populaire des Portugais, le Centre sociocommunautaire de Montréal, le Centre Justice et Foi, le Comité des communautés culturelles du Barreau du Québec et la Fondation de la Tolérance sont quelques-uns des organismes où il siège ou qui ont bénéficié de son leadership et de son engagement au fil des ans.

Il a été commissaire de l'OCPM de 2008 à 2011, et a été renommé en 2015 pour un autre mandat.

Annexe II

EXTRAITS

CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L.R.Q., c. C.-11.4

SECTION IX

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Institution.

75. Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

Président.

76. Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

Mandat.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

Mandat.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.

Commissaire supplémentaire.

77. Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

Liste.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

Restrictions.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.

Inhabilité.

78. Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

Rémunération.

79. Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.

Personnel.

80. Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'Office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

Affectation d'employé.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

Trésorier.

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

Exercice financier et vérification.

- 81.** L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

Sommes nécessaires.

- 82.** Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Sommes minimales.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises annuellement à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

Fonctions.

- 83.** L'Office a pour fonctions :

- 1°** de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

- 2.2°** de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

- 3°** de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

- 4°** de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dispositions non applicables.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

Comptes.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61; 2003, c. 28, a. 23; 2008, c. 19, a. 6.

(...)

SECTION II

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

§ 1. — Généralités

88. Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

Règles d'hamonisation.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.

Projets permis par règlement de la ville.

89. Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

- 1°** à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- 2°** à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- 3°** à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 m²;
- 4°** à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme

de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);

- 5°** à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Centre des affaires.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-Lallier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Règles d'urbanisme.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265; 2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.

Approbation référendaire.

89.1. Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

Consultation publique.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

Interprétation.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

Dispositions non applicables.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1°** les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant;
- 2°** l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande;
- 3°** la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- 4°** malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

Dispositions non applicables.

Toutefois :

- 1°** le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes;
- 2°** ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265; D. 1308-2001, a. 11; 2003, c. 19, a. 63; 2008, c. 18, a. 6.

89.1.1 Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7

Annexe III

ORGANISATION, PRATIQUES ET CODE DE DÉONTOLOGIE

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences. Des recommandations aux élus sont formulées dans ces rapports.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

Les ressources matérielles

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations, aux processus participatifs et aux auditions des opinions.

Les ressources humaines

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers contribuent à la tenue des consultations et appuient les commissaires dans leur travail.

Les commissaires

Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toutes recommandations qu'ils jugent appropriées.

La présidente

En septembre 2018, le conseil municipal a nommé Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office pour un deuxième mandat de quatre ans. Dominique Ollivier a quitté ses fonctions en septembre 2021.

Les commissaires *ad hoc* en 2021

Maryse Alcindor, Priscilla Ananian, Claudia Atomei, Isabelle Beaulieu, Bruno Bergeron, Bruno-Serge Boucher, Nicole Brodeur, Jean Caouette, Éric Cardinal, Danielle Casara, Pierre-Constantin Charles, Lorène Cristini, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Hélène Finn, Lise Gagné, Pierre Gauthier, Christian Giguère, Judy Gold, David Hanna, Jacques Internoscia, Stéphanie Jérémie, Danielle Landry, Hélène Laperrière, Marie Leahey, Gaétan Lebeau, Marie Claude Massicotte, Suzann Méthot, Martine Musau, Nadja Raphaël, Danielle Sauvage, Michel Séguin, Luba Serge, Francine Simard, Jean-François Thuot, Radouan Torkmani, Arlindo Vieira.

Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.

Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. En 2021, l'équipe comptait aussi une directrice des communications, Anik Pouliot qui a quitté en cours d'année et une coordonnatrice des analystes, Élise Naud. Des employés contractuels sont embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville, mais que le conseil de la Ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes mettent à la disposition de l'OCPM leurs connaissances et leur expertise.

Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

Dispositions générales

1. Les commissaires servent le public de façon irréprochable et au meilleur de leur connaissance.
2. Les commissaires évitent toute activité incompatible avec l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Les commissaires avisent la présidence de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Les commissaires font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.
5. Les commissaires n'utilisent pas indûment leur titre ou leur statut de commissaire.
6. Les commissaires respectent la loi et les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans leurs décisions touchant la bonne marche d'un mandat, ils respectent le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

7. Les commissaires évitent tout conflit d'intérêts. Ils évitent aussi de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou les mettre en position de vulnérabilité.

8. Les commissaires doivent informer sans délai la présidence de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause leur indépendance ou leur impartialité.
9. Les commissaires ne peuvent accorder, solliciter ou accepter, pour eux-mêmes ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Ils ne peuvent se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage ni utiliser à leur profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en leur qualité de commissaire.

Devoir de réserve

10. Les commissaires font preuve de réserve autant dans l'expression publique de leurs opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
11. Les commissaires ne commentent pas publiquement les rapports de l'Office. Les rapports peuvent être présentés ou expliqués par la présidence de l'Office.
12. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.
13. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Après l'expiration de leur mandat, ils s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet d'un examen par une commission à laquelle ils ont participé.

Consultation publique

14. Les commissaires n'ont aucun intérêt particulier dans le dossier qui leur est confié. Ils n'ont ni participé à l'élaboration du projet ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Ils n'occupent aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.
15. Les commissaires acquièrent une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assurent d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
16. Les commissaires évitent toute rencontre privée avec les responsables et les personnes-ressources liées au projet faisant l'objet d'une commission dont ils font partie.

17. En séance publique, les commissaires favorisent la participation pleine et entière des intéressés. Ils facilitent l'accès des citoyens à l'information, les aident à bien comprendre les projets et les incitent à exprimer leur opinion sans contrainte.
18. Les commissaires appliquent la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Ils agissent en tout temps de la façon la plus transparente possible.
19. Les commissaires font preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelles que soient leurs opinions et sans discrimination. Ils suscitent le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.
20. Pour leur analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, les commissaires n'utilisent que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Ils peuvent aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.
21. Les commissaires respectent en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Ils respectent aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Après avoir reçu un mandat de la Ville, l'OCPM constitue une commission, généralement formée de trois commissaires, et met en ligne un dossier de documentation qui évolue tout au long de la consultation. Le dossier contient de nombreux documents tels, entre autres, le mandat officiel, la documentation de la Ville et du promoteur immobilier, les transcriptions des séances publiques, ainsi que des documents de références et liens utiles. Ils permettent à la population et aux groupes d'intérêt d'obtenir toute l'information pertinente sur la consultation afin de pouvoir exprimer un avis éclairé sur les questions à l'étude.

Dès l'octroi du mandat de consultation, l'OCPM communique avec la Ville, le promoteur immobilier ou le groupe requérant afin de leur faire part de ses attentes et de ses pratiques en matière de documentation. Celle-ci doit présenter de manière claire la raison d'être du projet, les principes et les

orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique.

Pour chaque mandat, la Ville, le promoteur ou le groupe requérant prépare des documents et des présentations à l'intention du public. Chacun des dossiers de documentation est unique, mais ils adoptent généralement la structure suivante :

- Procédure et objet du mandat : le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville;
- Démarche de consultation : les avis publics, les étapes, les activités et le calendrier préparés par l'OCPM;
- Documentation déposée par la Ville de Montréal et l'arrondissement : la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts, les extraits pertinents du Plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- Documentation déposée par le promoteur (en cas de projets immobiliers) : les principaux plans, les cartes de localisation, les esquisses et simulations visuelles, ainsi que toute information pouvant offrir un cadre d'analyse au projet;
- Documentation déposée par le groupe requérant (en cas de droit d'initiative) : les études, analyses, bilans et autres documents nécessaires à la compréhension de l'enjeu à l'étude;
- Documents de références et liens utiles : documents utilisés par la commission dans le cadre de son analyse du dossier ou de l'enjeu à l'étude;
- Travaux de la commission : les comptes rendus des rencontres préparatoires et des activités de la commission, questions envoyées par la commission à la Ville ou aux promoteurs immobiliers;
- Transcription et webdiffusion;
- Opinions présentées à la commission à l'oral et l'écrit;
- Opinions présentées en ligne.

Par souci de transparence, tout document déposé auprès de la commission est automatiquement rendu public dans le dossier de documentation sur la page de la consultation. Il est possible de le consulter en ligne à tout moment. Le dossier de documentation demeure accessible même après la publication du rapport de la consultation. Une version papier est aussi mise à la disposition du public aux bureaux de l'OCPM.

Communications et diffusion

Pour bien informer la population montréalaise de la tenue d'une consultation publique, l'OCPM conçoit et met en œuvre plusieurs types de communication.

Les projets de règlements qui font l'objet d'une consultation publique menée par l'OCPM doivent être annoncés dans un journal distribué sur le territoire de Montréal au moins 15 jours avant la tenue de la première séance. Pour les autres types de consultation, une annonce publique est faite. Bien que sa forme puisse varier, l'annonce mentionne toujours, notamment :

- l'objet de la consultation publique;
- les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- les endroits où la documentation est disponible;
- les délais et modalités pour présenter une opinion à la commission.

Durant chaque processus de consultation publique, une stratégie de communication est déployée afin d'informer de façon régulière les individus et les groupes intéressés par le sujet ou le territoire à l'étude. À ce chapitre, l'OCPM peut :

- distribuer des dépliants porte à porte dans le secteur touché par un projet, et diffuser l'information dans des lieux publics municipaux tels les bibliothèques et les bureaux d'arrondissement ainsi qu'auprès d'organismes concernés;
- expédier de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés à l'aide de listes d'envois courriel constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de la consultation;
- partager l'information grâce à des publications et des campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, Twitter et LinkedIn) et auprès des médias.

Rencontres préparatoires

Dans les jours qui suivent l'annonce publique de la consultation, la commission de l'OCPM organise des rencontres formelles avec les personnes représentant la Ville, le promoteur immobilier ou dans le cas d'un droit d'initiative, avec les porte-paroles du groupe requérant. Ces rencontres permettent des échanges sur la façon dont les enjeux sont perçus de part et d'autre, sur le déroulement de la démarche consultative, sur les attentes de l'OCPM en matière de documentation à fournir et sur toute autre question d'intérêt liée au dossier.

Puisque ces rencontres revêtent un caractère public, l'OCPM rédige un compte rendu et l'ajoute au dossier de documentation de la consultation.

Phase d'information

Une consultation publique menée par l'OCPM comporte plusieurs étapes et alloue le temps nécessaire entre ces étapes pour permettre une contribution citoyenne éclairée.

La première partie d'une consultation débute généralement par une ou plusieurs séances d'information sur le projet. Durant ces séances, les personnes représentant la Ville, le promoteur immobilier ou les porte-paroles du groupe requérant du droit d'initiative présentent l'objet de la consultation ainsi que les enjeux techniques et thématiques qui lui sont liés. Il arrive que, particulièrement dans le cadre de consultations en amont, la complexité du sujet à l'étude soit élevée. Afin d'offrir une clé de compréhension au public et aider à cerner l'enjeu, l'OCPM peut aussi inviter des personnes possédant une expertise thématique lors des séances d'information. À la suite de toutes ces présentations, une deuxième rencontre est convoquée environ deux semaines plus tard afin que les citoyens et les représentants de groupes puissent poser des questions leur permettant d'acquérir une bonne compréhension du dossier à l'étude, contribuant ainsi à l'élaboration d'opinions éclairées qui pourront être transmises à la commission.

Les séances d'information ont lieu au moins 15 jours après l'annonce de la consultation. La durée de la phase d'information sera déterminée par le temps nécessaire pour faire connaître le projet et répondre aux questions du public.

L'OCPM a la responsabilité de partager une information accessible et transparente. Un des volets importants du travail est de diversifier les méthodes pour s'assurer de joindre des groupes plus marginalisés et de créer un environnement favorable à la participation. Lors des séances d'information, aucune forme de manifestation, de remarque désobligeante, ni de propos diffamatoires n'est permise, ceci dans le but de favoriser des débats sereins.

Toutes les séances de la phase d'information d'une consultation sont publiques et accessibles. Elles sont transmises en direct sur le site de l'OCPM ainsi que sur ses médias sociaux. Les enregistrements sont ajoutés au dossier de documentation. Les séances peuvent être visionnées en tout temps. Les présentations, les questions du public et les échanges avec la commission font l'objet de transcriptions sténographiques et sont disponibles dans le dossier de documentation quelques jours après la séance.

Selon le type de consultation

Pour répondre à l'objectif de consultation et au type de mandat, l'OCPM adapte la démarche de la phase d'information.

Consultations en amont. Lorsque la Ville souhaite valider ou identifier les priorités du public, une phase d'information plus longue et diversifiée favorise une réflexion citoyenne et permet d'obtenir des opinions plus riches. L'OCPM peut organiser plusieurs ateliers, des séances thématiques, un forum citoyen ou utiliser toute autre formule pour contribuer à cette phase d'idéation du projet.

Consultations en aval. Puisque ces consultations présentent à la population des projets relativement avancés, la phase d'information organisée par l'OCPM est généralement composée d'une séance d'information tenue pour présenter le point de vue de la Ville et du promoteur immobilier. Cette séance peut être prolongée ou répliquée ailleurs sur le territoire afin de favoriser l'accessibilité et répondre à toutes les questions du public. Selon la nécessité, l'OCPM peut aussi ajouter des séances thématiques afin d'examiner un aspect particulier du projet.

Consultations en vertu du droit d'initiative. L'objectif de ce type de consultation est de susciter une discussion publique favorisant l'émergence de propositions constructives, novatrices et mobilisatrices. Durant la phase d'information, l'OCPM utilise des panels, des colloques et des séances thématiques organisés à travers le territoire montréalais pour entendre une diversité de voix, recenser les bonnes pratiques et faire le portrait des attentes citoyennes à l'égard de l'objet de la consultation. Des activités autogérées par les personnes désirant participer sont également mises à la disposition du public.

Participation aux séances d'information

Après les séances d'information, pendant lesquelles les présentations des porte-paroles de la Ville, du promoteur ou du groupe requérant du droit d'initiative auront été faites, le public sera convoqué deux semaines plus tard à une rencontre afin de poser des questions. Il peut arriver que ces questions puissent aussi être posées à distance, par téléphone. Dans les processus de l'OCPM, chaque personne a droit à deux questions par inscription. Si le temps le permet et si la personne le souhaite, elle peut se réinscrire plusieurs fois au registre. Les séances d'information et celles de questions et réponses sont webdiffusées en direct et demeurent disponibles par après.

La commission invite les personnes à parler dans l'ordre d'inscription. Toutefois, pour favoriser une participation accessible et paritaire, la priorité de parole est offerte aux personnes devant retourner à des obligations familiales (p. ex. parents, proches aidants, etc.). Les commissaires procèdent aussi à une alternance homme-femme au micro. Toutes les questions sont adressées à la présidence de

la commission qui les dirige aux personnes-ressources pouvant y répondre. Les commissaires peuvent aussi poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation. La séance est levée quand la liste des personnes inscrites au registre est épuisée.

La commission s'assure que toutes les questions soumises par le public obtiennent une réponse. Si la Ville, le promoteur immobilier ou les porte-paroles du groupe requérant du droit d'initiative ne sont pas en mesure de répondre lors de la séance d'information, l'OCPM leur retransmettra la question par écrit. Une réponse devra être acheminée également par écrit à la commission dans les meilleurs délais et le document sera ajouté au dossier de documentation. Si, lors d'une séance d'information, les commissaires estiment que toutes les personnes inscrites au registre ne pourront pas être entendues en une soirée, la commission peut prendre la décision de poursuivre le lendemain ou ajouter la possibilité de laisser des questions par écrit. Les détails de ces décisions sont communiqués de façon claire à toutes les parties prenantes et seront ajoutés sur le site de la consultation.

Phase d'audition des opinions

La phase d'audition des opinions donne la chance à toute personne, organisation ou entreprise concernée d'exprimer ses idées, ses commentaires et ses préoccupations sur l'objet de la consultation. Qu'elles aient une expertise universitaire, une expérience professionnelle ou une idée citoyenne, toutes les personnes qui le désirent peuvent partager leur opinion à l'oral ou à l'écrit, en français ou en anglais. La phase d'audition des opinions permet aussi à la commission d'échanger avec les participantes et les participants afin d'approfondir ou nuancer certaines tendances observées, ou encore de les faire réagir sur d'autres opinions présentées.

L'OCPM met plusieurs méthodes à la disposition du public pour présenter des opinions aux commissaires. Ces possibilités incluent, mais ne se limitent pas à présenter en personne, par appel vidéoconférence ou par téléphone, déposer un document écrit et répondre à des questions ouvertes sur le site de la consultation.

La phase d'audition des opinions débute au moins trois semaines après la séance d'information. Elle peut s'étendre sur une ou plusieurs séances publiques selon le nombre de personnes inscrites et d'opinions déposées. Il est aussi possible de soumettre son opinion par écrit sans la présenter devant les commissaires.

Chaque personne, organisation ou entreprise qui s'inscrit aura 20 minutes pour présenter son opinion à l'oral. Ce sont généralement 10 min de présentation puis 10 min de questions-réponses avec les commissaires. Pour leur part, les mémoires écrits peuvent être un texte de réflexion personnelle d'une page, un rapport produit avec des partenaires ou une étude scientifique. Tous les formats sont acceptés.

Analyse et rapport de la commission

À la suite de la phase d'audition des opinions, la partie publique de la consultation prend fin. La commission et son équipe entreprend la délibération et la rédaction d'un rapport pour remettre à la Ville (comité exécutif, conseil municipal ou conseil d'agglomération) et ainsi relayer les opinions citoyennes afin d'aider la prise de décision publique. Cette étape de rédaction peut prendre plusieurs semaines.

Les membres de la commission de l'OCPM étudient le dossier et font leur analyse et leurs recommandations à la lumière de plusieurs sources :

- les documents de la Ville et du promoteur immobilier, tout descriptif du projet ainsi que les études et les plans ayant servi à son élaboration;
- les opinions orales, écrites et en ligne des personnes et groupes ayant participé;
- les différentes politiques de la Ville qui s'appliquent, par exemple le Plan d'urbanisme. Selon les cas, d'autres grandes politiques seront mises à contribution, comme la politique de développement durable, celle sur le patrimoine, les milieux naturels, etc.;
- les avis émis par les différents comités, conseils consultatifs et commissions permanentes de la Ville de Montréal qui auront été produits en amont de la consultation publique. Il peut s'agir, entre autres, du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'un arrondissement, du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), du Comité Jacques-Viger (CJV), d'un des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal (Conseil interculturel de Montréal, Conseil des Montréalaises, Conseil jeunesse de Montréal), ou de l'une des 11 commissions permanentes du conseil municipal.

Chaque rapport de consultation publique menée par l'OCPM est unique. Toutefois, les rapports adoptent la structure suivante :

- chapitre 1 : une description sommaire du projet à l'étude;
- chapitre 2 : un portrait des préoccupations, des attentes et des opinions des participantes et des participants;
- chapitre 3 : l'analyse de la commission et les recommandations qui s'en dégagent.

Dépôt et publication du rapport

Lorsque le rapport de la consultation est prêt, il est envoyé à la mairesse ou au maire de Montréal et à la présidence du comité exécutif. Quinze jours plus tard, le rapport est rendu public sur le site de l'OCPM et déposé au comité exécutif, puis au conseil municipal.

Le rapport de consultation est rendu public avant son adoption au conseil municipal. La séquence se fait de façon à permettre aux individus et aux groupes intéressés d'en prendre connaissance et de pouvoir, au besoin, interroger les élus au conseil municipal lors du dépôt du rapport, ou de poser des questions directement au conseil d'arrondissement.

Annexe IV

LISTE DES EMPLOYÉS ET COLLABORATEURS EN 2021

Employés

Brunelle-Amélie Bourque
Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Elisabeth Doyon
Laurent Maurice Lafontant
Lizon Levesque
Élise Naud
Faustin Nsabimana
Anik Pouliot
Geneviève Robitaille
Gilles Vézina

Collaborateurs

Émilie-Jade Bigelow
Jean-Sébastien Caron de Montigny
Reinaldo De Freitas
Joanne Gibbs
Caroline Gosselin
Pierre Goyer
Guy Grenier
Carole Guenat
Anne-Sophie Lacroix

Marc-André Lapointe
Jean-Claude Lauzon
Romain Luttringer
Yasmina Malki
Vincent Roy
Joseph Tchinda Kenfo
Katerina Tzotzi
Akos Verboczy



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
info@ocpm.qc.ca
ocpm.qc.ca